



---

*Direction de l'Eau et de l'Assainissement*

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE  
DE L'EAU POTABLE**



**2021**

# SOMMAIRE

## PRESENTATION GENERALE

### I – LES INDICATEURS TECHNIQUES

#### A – La production

- 1 - Communes historiques de Flers Agglo gérées en régie
- 2 - Communes de l'ex SIAEP de Messei et La Ferté Macé DSP VEOLIA
- 3 - Commune de St Pierre du Regard DSP SAUR

#### B – La distribution

- 1 – Les réservoirs
- 2 – Le réseau d'adduction ou de distribution
- 3 – Les abonnés

#### C – Les volumes

- 1 – Les volumes facturés aux abonnés
- 2 – Les ventes et achats d'eau en gros

#### D – Les indicateurs de performance du réseau

- 1 – Le rendement du réseau
- 2 – L'indice linéaire des volumes non comptés
- 3 – L'indice linéaire de perte de réseau

#### E – La Gestion des abonnés

- 1 – La facturation
- 2 – Les courriers

### II – LES INDICATEURS FINANCIERS

#### A – Le prix de l'eau

- 1 – Sur le territoire historique de la régie de Flers Agglo
- 2 – Sur les nouvelles communes gérées en Délégation de Service Public ou en régie

#### B – Le compte analytique d'exploitation de la régie

- 1 – Les recettes d'exploitation
- 2 – Les dépenses d'exploitation
- 3 – La dette communautaire de l'ensemble du territoire de Flers Agglo
- 4 – Investissements

#### C – Les autres données économiques

## ANNEXES

- 1 - Les rubriques de la facture
- 2 - Les factures types à 120 m<sup>3</sup>
- 3 - Les indicateurs de performance
- 4 - Les bilans qualité de l'Eau 2021 de l'ARS
- 5 – Note d'information de l'Agence de l'Eau
- 6 - Bilan des demandes et réclamations

# **PRESENTATION GENERALE**

## **du Service d'Eau Potable**

### **de Flers Agglo**

La COMMUNAUTE de VILLES du PAYS de FLERS (C.V.P.F), qui s'est constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1994, a inclus dans ses attributions l'eau et l'assainissement pour l'ensemble des communes adhérentes.

La C.V.P.F. assurait les compétences EAU et ASSAINISSEMENT selon des modalités de gestion différentes du fait de l'histoire particulière des communes. Elle le faisait en régie directe pour certaines communes, en délégation de services pour d'autres ou par adhésion à des syndicats mixtes pour les dernières.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2000, la C.V.P.F. a été transformée en Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (C.A.P.F) ; celle-ci assure toujours les compétences eau et assainissement, mais elle est sortie de l'ensemble des syndicats.

Le contrat avec la SAUR étant arrivé à échéance, la C.A.P.F. a repris la gestion en régie de l'adduction d'eau potable, au 1<sup>er</sup> juillet 2002, de Caligny, Cerisy Belle Etoile, La Bazoque et Montilly sur Noireau.

Plusieurs contrats avec VEOLIA sont arrivés à échéance, ce qui a permis la reprise en régie :

- de La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Selle La Forge et Saint Clair de Halouze depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- des écarts de Montilly sur Noireau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- de Landigou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010
- de Saint Paul depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la C.A.P.F. et la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme (C.C.H.V.H) ont fusionné et la commune de Landisacq a intégré ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale. A cette date, la nouvelle C.A.P.F. comptait 25 communes sur lesquelles elle exerçait en régie les compétences Assainissement Collectif et Non Collectif. Sur le territoire de l'ex C.C.H.V.H., la compétence Eau Potable était assurée par le SIAEP de Messei, qui a conclu une Délégation de Service Public avec VEOLIA Eau.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la C.A.P.F. porte le nom de Flers Agglo.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes de Berjou, Briouze, La Ferté-Macé, Le Grais, Le Menil de Briouze, Les Monts d'Andaine, Lonlay le Tesson, Pointel, Ste Opportune ainsi que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis ont intégré FLERS AGGLO.

Les tableaux et cartes suivants présentent le mode de gestion par commune. Les usagers du service de l'Eau et de l'Assainissement ont des interlocuteurs différents selon la mise en oeuvre des modalités de gestion.

- Les usagers du service d'eau potable des communes de Aubusson, Caligny, Cerisy Belle Etoile, Flers, La Bazouque, La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Lande Patry, Landisacq, Landigou, La Selle La Forge, Montilly sur Noireau, Saint Clair de Halouze, Saint Georges des Groseillers et Saint Paul et **Berjou**, qui sont gérées en **régie directe ou via une convention de mutualisation de service entre collectivités**, doivent s'adresser à :

**FLERS AGGLO - Direction Eau et Assainissement**

1, rue d'Athis

C.S. 149

61100 FLERS

**Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27**

**Du lundi au vendredi :**

**De 8h15 à 12h15 & 13h30 à 17h30**

- Les usagers du service d'eau potable des communes de **La Ferté Macé** et de **l'ex Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Messei** (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, Saint André de Messei, Saires La Verrerie) qui sont gérées, pour chacune, dans le cadre de **Délégations de Service Public** par la société **VEOLIA Eau** doivent s'adresser à :

**VEOLIA EAU**

Route de Putanges

61200 ARGENTAN

**Tél : 0811.900.800 / 09.69.39.56.34**

**Du lundi au vendredi :**

**De 8h à 12h & 13h30 à 16h**

- Les usagers du service d'eau potable de **Saint Pierre du Regard** qui est géré dans le cadre d'une **Délégation de Service Public** par la société **SAUR** doivent s'adresser à :

**SAUR**

Rue des frères Chappe

14 540 GRENTHEVILLE

**Tél : 02.14.37.40.00**

**Du lundi au vendredi :**

**De 8h30 à 12h & 13h30 à 16h**

- Les usagers du service d'eau potable de :
  - **Antoigny** dépendent du **Syndicat d'Eau d'Andaine** qui a confié la gestion de l'eau potable à **STGS** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public**.
  - **Cahan** dépendent du **Syndicat Mixte des Eaux du Sud Calvados**, qui a confié la gestion de l'eau potable à la **SAUR** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public**.
  - **Athis Val de Rouvre, Briouze, Durcet, La Lande Saint Siméon, Le Menil de Briouze, Lonlay le Tesson, Menil Hubert sur Orne, Pointel, Saint Philbert sur Orne, Sainte Honorine La Chardonne et Sainte Opportune** dépendent du **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Houlme**, qui a confié la gestion de l'eau potable à **VEOLIA Eau** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public**.

En effet, Flers Agglo adhère à ces syndicats en représentation substitution pour les communes listées ci-dessus.

# LISTE DES COMMUNES

de Flers Agglo

## Service de distribution d'Eau Potable

Communes	Abonnés			
	2018	2019	2020	2021
AUBUSSON	192	183	184	184
BERJOU	210	210	212	213
CALIGNY	416	398	407	411
CERISY BELLE ETOILE	331	329	326	330
FLERS	7 252	7 198	7 232	7 280
LA BAZOQUE	114	109	111	111
LA CHAPELLE AU MOINE	283	271	277	273
LA CHAPELLE BICHE	245	231	229	229
LA LANDE PATRY	892	886	889	896
LA SELLE LA FORGE	662	629	636	639
LANDIGOU	205	206	205	204
LANDISACQ	361	344	350	357
MONTILLY S/ NOIREAU	366	366	369	368
ST CLAIR DE HALOUZE	437	434	438	445
ST GEORGES DES G.	1 686	1 702	1 715	1 718
ST PAUL	306	306	303	305
<b>Sous-Total Flers Agglo régie</b>	<b>13 748</b>	<b>13 592</b>	<b>13 883</b>	<b>13 963</b>
BANVOU	263	264	267	265
BELLOU EN HOULME	538	534	541	543
DOMPIERRE	223	224	226	219
ECHALOU	180	180	182	180
LA COULONCHE	252	257	256	259
LA FERRIERE AUX ETANGS	846	839	847	850
LE CHATELLIER	188	188	191	188
LE GRAIS	23	24	25	26
LES MONTS D'ANDAINE	829	834	836	833
MESSEI	938	949	952	962
ST ANDRE DE MESSEI	236	231	234	232
SAIRE LA VERRERIE	158	155	156	152
<b>Sous-Total ex-SIAEP Messei</b>	<b>4 674</b>	<b>4 679</b>	<b>4 713</b>	<b>4 709</b>
LA FERTE MACE	2 985	2 887	2 895	2 900
ST PIERRE DU REGARD	670	667	667	673
<b>TOTAL</b>	<b>22 287</b>	<b>22 035</b>	<b>22 158</b>	<b>22 245</b>

Les communes suivantes sont dans le périmètre de syndicats d'adduction d'eau potable auxquels Flers Agglo adhère par représentation substitution ; en conséquence, il est de la compétence de ces syndicats d'adopter un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service propre à leur territoire :

\* Cahan : Syndicat Mixte des Eaux du Sud Calvados

\* Athis Val de Rouvre, Briouze, Durcet, La Lande Saint Siméon, Le Menil de Briouze, Lonlay le Tesson, Menil Hubert sur Orne, Pointel, Saint Philbert sur Orne, Sainte Honorine la Chardonne, Saint Opportune : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Houllme,

\* Antoigny : Syndicat Intercommunal des Eaux d'Andaine.

## I) LES INDICATEURS TECHNIQUES

La régie de l'eau utilise des ressources d'eaux superficielles et souterraines qui sont :

- la rivière Varenne, au lieu-dit Le Moulin d'Auvilliers, sur la Commune de St Bômer les Forges
- la rivière Egrenne, au lieu-dit La Mangéantière, sur la commune de La Haute Chapelle
- la rivière Noireau, au lieu-dit La Rouillerie, sur la commune de Montilly sur Noireau
- le barrage de la Visance, au lieu-dit La Saillardière, sur la commune de Landisacq
- les forages du Breuil à Bellou en Houlme, de La Forge à La Selle La Forge et de la Rouillerie à Caligny
- la source des Fonteneaux (St Paul),
- Le puits des Cours à Berjou

Pour l'alimentation de la commune de Landigou, Flers Agglo s'appuie sur une convention d'achat/vente d'eau en gros avec le SIAEP du Houlme.

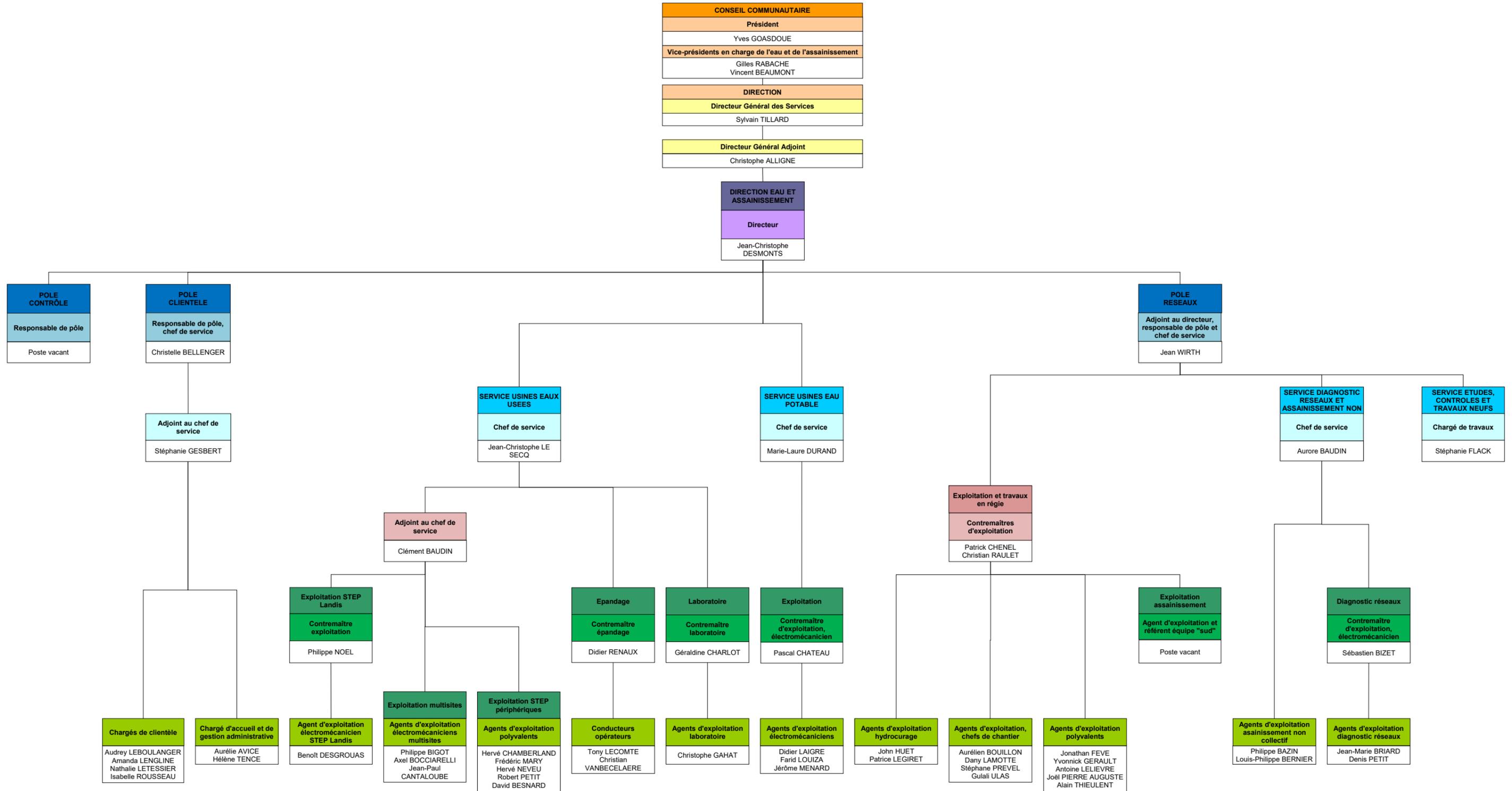
Il existe également 3 postes de reprise des eaux brutes par pompage :

- le Buisson Corblin (Flers)
- le Castel (St Georges des Groseillers)
- la Rouillerie (Montilly sur Noireau).

Les eaux brutes sont traitées sur des filières physico-chimiques complètes (voir schémas pages suivantes). Les usines de production d'eau potable sont au nombre de 4 :

- la station de Flers Visance (sise rue d'Athis à Flers) mise en service en septembre 2001
- la station d'Auvilliers (sise au Moulin d'Auvilliers à St Bômer les Forges) mise en service en février 2004
- la station de St Paul mise en service à la fin des années 1960,
- la station de Berjou, mise en service à la fin des années 1950, qui alimente uniquement la commune de Berjou.

Le service est assuré par les personnels conformément à l'organigramme qui suit :



## A – LA PRODUCTION

### 1- Communes historiques de Flers Agglo (avant le 01/01/2017) et Berjou exploitées en régie

#### Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m <sup>3</sup> /h	Indice 2021
Surface	Egrenne	La Haute Chapelle	La Mangéantière	120	80 %
Surface	Varenne	St Bomer les Forges	Moulin d'Auvilliers	280	80 %
Surface	Noireau	Montilly s/Noireau	La Rouillerie	60	40 %
Surface	Visance	Landisacq	La Saillardière	180	60 %
Souterraine		Caligny	La Rouillerie	60	40 %
Souterraine		Briouze	Le Breuil	80	50 %
Souterraine		La Selle la Forge	La Forge	40	40 %
Souterraine		Berjou	Les Cours	8	40 %
Souterraine		St Paul	Les Fonteneaux	7	0%

**P 108.3 :** *L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de 72,3% (en estimant à 40 % l'indice d'avancement de la protection des ressources importées).*

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en 2021 (en m <sup>3</sup> )	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
Saint Paul	Les Fonteneaux (f)	14 510	-
Berjou	Les Cours (f)	20 642	-
Auvilliers - Varenne	La Mangéantière (p)	0	-
	Le Moulin d'Auvilliers (p)	1 733 326	Oui
Flers-Visance	Le Barrage de la Visance (p)	344 269	Oui
	La Rouillerie (p)	2 748	-
	La Rouillerie (f)	1 718	Oui
	Le Breuil (f)	90 000	Oui
	La Forge (f)	35 883	Oui

7,3 % de la ressource en eau de Flers Agglo est d'origine souterraine.

#### Volumes annuels prélevés & produits (m<sup>3</sup>)

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits					Volume /jour
	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	
AUVILLIERS - Varenne	1 683 944	1 733 326	1 377 680	1 400 680	1 434 020	1 449 880	1 464 020	4011
FLERS –Visance	443 498	474 618	381 240	376 270	375 440	419 170	461 261	1264
BERJOU	22 774	20 642	21 611	20 216	19 936	22 774	20 642	57
SAINT PAUL	19 015	14 510	11 164	15 123	12 287	19 015	14 510	40
<b>TOTAL</b>	<b>2 169 231</b>	<b>2 243 096</b>	<b>1 791 695</b>	<b>1 812 289</b>	<b>1 841 683</b>	<b>1 910 839</b>	<b>1 960 433</b>	<b>5 372</b>

## Points de production

Nom du site	1 - Flers-Visance	2 - Auvilliers-Varenne	3 – Berjou	4 – St Paul
<b>Commune</b>	Flers	St Bomer les Forges	Berjou	St Paul
<b>Nature de la ressource</b>	Riviere Le Noireau, Barrage Visance, Forages de Briouze, La Selle La Forge et Caligny	Rivières de L'Egrenne et de La Varenne	Puits + Forage : Source des Cours	Eau souterraine : Source des Fonteneaux
<b>Nature du traitement</b>	Pré ozonation Décantation Reminéralisation Filtration Post ozonation Filtration charbon actif Désinfection (chlore)	Pré ozonation Décantation Reminéralisation Filtration Injection de charbon actif Ultrafiltration Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Filtration sur filtre calcaire Désinfection
<b>Capacité usine</b>	180 m <sup>3</sup> / heure	380 m <sup>3</sup> / heure	8 à 10 m <sup>3</sup> / heure	7 m <sup>3</sup> / heure
<b>Communes desservies</b>	Flers : étage bas (occasionnellement étage haut et moyen : Aubusson, St Georges des G, Montilly s/N, Caligny, Cerisy B.E. et La Bazoque)	Flers : étages moyen + haut, Toutes les autres communes de Flers Agglo (sauf Landigou). Vente à St Pierre du Regard, CDC Domfront Tinchebray Interco et SIAEP de Messei	Berjou	Saint Paul

La régie de l'eau alimente en gestion directe toutes les communes historiques de Flers Agglo + Berjou. L'eau potable est vendue en gros pour l'alimentation de l'ex-Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Messei, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme, de la CDC de Domfront Tinchebray Interco et de la commune de St Pierre du Regard.

### Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de stations et sur le réseau

*De l'eau produite en régie par Flers Agglo :*

	2020	2021
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>		
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	89	78
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	89	78
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>		
Taux de conformité physico-chimiques	100%	79,0 %
Nombre de prélèvements conformes	102	132
Nombre de prélèvements non conformes	0	35
Nombre total de prélèvements	102	167

*De l'eau produite par le SIAEP du Houlme et distribuée à Landigou :*

	2020	2021
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>		
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	4	3
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	4	3
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>		
Taux de conformité physico-chimiques	80%	100%
Nombre de prélèvements conformes	4	29
Nombre de prélèvements non conformes	1	0
Nombre total de prélèvements	5	29

**P 101.1** : Sur les 81 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0 %**

**P 102.1** : Sur les 196 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques 35 sont non conformes. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **82,1 %**

Afin de remédier aux dépassements sur le paramètre Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), des purges automatiques ont été installées.

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH). Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé progressivement le contrôle sanitaire des EDCH en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides qui sont détectés parfois au-delà des normes réglementaires.

**2 - Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grai, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et La Ferté Macé exploitées par une Délégation de Service Public à VEOLIA Eau**

**Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection**

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m <sup>3</sup> /h	Indice 2021
Souterraine		Le Grai	La Lande Forêt	35	80%
Souterraine		Bellou en Houlme	La Source Philippe	16	20%
Souterraine		La Ferté Macé	Captages Douet de l'Aulne	12	40 %
Souterraine		La Ferté Macé	Captages La Lande aux Mineurs	5	40 %

**P 108.3** : L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de **63,2 %** (en estimant à 70% l'indice d'avancement de la protection de la ressource des volumes importés)

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en 2021 (en m <sup>3</sup> )	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
Le Grai	La Lande Forêt(f)	254 080	Oui
Le Carrefour Joyeux	La Source Philippe (f)	33 984	-
Usine Chemin de Bât	Douet de l'Aulne (f)	231 706	-
	La Lande aux Mineurs (f)		-

100 % de la ressource en eau de l'ex SIAEP de Messei est d'origine souterraine.

**Volumes annuels prélevés & produits (m<sup>3</sup>)**

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits					Volume /jour
	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	
Le Grai - La Lande Forêt	257 511	254 080	252 318	246 278	249 822	-	253 013	693
Bellou-Le Carrefour Joyeux	31 970	33 984	16 303	35 118	32 773	-	33 841	93
La Ferté Macé-Chem de Bât	226 331	231 706	162 604	229 433	212 205	-	230 733	632
<b>TOTAL</b>	<b>515 812</b>	<b>519 770</b>	<b>268 621</b>	<b>281 396</b>	<b>494 800</b>	<b>510 048</b>	<b>513 602</b>	<b>1 407</b>

## Points de production

Nom du site	1 – La Lande Forêt	2 – Le Carrefour Joyeux	3 – Chemin de Bât
Commune	Le Grais	Bellou en Houlme	La Ferté Macé
Nature de la ressource	Forages 1 et 2	Source Philippe	Captages : Douet de l'Aulne et La Lande aux Mineurs
Nature du traitement	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)
Capacité usine	35 m <sup>3</sup> / heure	16 m <sup>3</sup> / heure	60 m <sup>3</sup> /h
Communes desservies	Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie	Bellou en Houlme	La Ferté Macé

## Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de station et sur le réseau

De l'eau produite en DSP par VEOLIA Eau :

	2020	2021
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>		
Taux de conformité microbiologique	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de prélèvements conformes	58	59
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	58	59
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>		
Taux de conformité physico-chimiques	<b>96,7%</b>	<b>90,7%</b>
Nombre de prélèvements conformes	59	68
Nombre de prélèvements non conformes	2	7
Nombre total de prélèvements	61	75

**P 101.1** : Sur les 59 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0 %**

**P 102.1** : Sur les 75 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques 7 sont non conformes. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **90,7 %**.

## 3 – Commune de St Pierre du Regard exploitée par une Délégation de Service Public à la SAUR

### Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m <sup>3</sup> /h	Indice 2021
Souterraine		St Pierre du Regard	L'Etre f1	50	80%
Souterraine		St Pierre du Regard	L'Etre f2	50	80%

**P 108.3** : L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de **78,9 %** (en comptant à 72,3 % l'indice d'avancement de la protection des ressources importées sur l'UDI de Caligny).

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en <b>2021</b> (en m <sup>3</sup> )	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
St Pierre du Regard	L'Etre f1	48 390	oui
	L'Etre f2		oui

100% de la ressource en eau de St Pierre du Regard est d'origine souterraine.

### Volumes annuels prélevés & produits (m<sup>3</sup>)

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits					Volume /jour
	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	
St Pierre du Regard- l'Etre	48 763	48 390	47 229	43 120	45 590	39 359	<b>45 495</b>	<b>124</b>

### Points de production

Nom du site	1 – L'Etre
Commune	St Pierre du Regard
Nature de la ressource	Forage f1 et f2 L'Etre
Nature du traitement	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)
Capacité usine	50 m <sup>3</sup> /heure
Communes desservies	St Pierre du Regard

### Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de station et sur le réseau

De l'eau produite en DSP par la SAUR :

	2020	2021
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>		
Taux de conformité microbiologique	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de prélèvements conformes	10	10
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	10	10
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>		
Taux de conformité physico-chimiques	<b>100%</b>	<b>62,5%</b>
Nombre de prélèvements conformes	19	20
Nombre de prélèvements non conformes	0	12
Nombre total de prélèvements	19	32

**P 101.1** : Sur les 10 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0 %**

**P102.1** : Sur les 32 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques 12 sont non conformes. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **62,5 %**

## **B – LA DISTRIBUTION**

### **1 – Les Réservoirs**

#### 1 - Communes historiques de Flers Agglo avant le 01/01/2017 et Berjou

<b>Dénomination du réservoir</b>	<b>Etage de distribution</b>	<b>Type</b>	<b>Capacité en m<sup>3</sup></b>	<b>Durée de séjour en heures</b>
L'Épine Verte	haut	Sur Tour	4000	24
Les Landes	moyen	Sur Tour	1500	6
St Clair de H	St Clair de H	Semi-enterré	150	48
La Chapelle B	La Chapelle B	Sur Tour	200	48
Rue d'Athis	bas	Semi-enterré	1250	8
Les Pierrettes	moyen	Semi-enterré	500	6
Le Haut Faix	haut	Sur Tour	1500	24
Le Hoguet	Caligny	Sur Tour	400	24
La Jouvinière	Montilly	Semi-enterré	150	24
Les Monts	La Lande Patry	Sur Tour	400	24
Le Buisson	Landisacq	Sur Tour	500	24
Les Bruyères	Landigou	Sur Tour	200	48
Berjou	Berjou	Semi-enterré	150	60
Saint Paul	Saint Paul	Semi-enterré	150	48

#### 2 – Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et La Ferté Macé

<b>Dénomination du réservoir</b>	<b>Etage de distribution</b>	<b>Type</b>	<b>Capacité en m<sup>3</sup></b>	<b>Durée de séjour en heures</b>
Mont d'Hère		Semi-enterré	500	-
Banvou	Banvou	Semi-enterré	150	-
Bellou en Houlme	Bellou	Sur Tour	200	-
Messei	Messei	Sur Tour	500	-
La Ferrière aux Etangs	La Ferrière	Semi-enterré	150	-
Charlemagne		Semi-enterré	1000	-
Les Claires	Dompierre	Semi-enterré	800	-
Chemin de Bât	La Ferté	Semi-enterré	2 x 300	24
Les Bruyères	Macé	Semi-enterré	2 x 1500	-

#### 3 – Commune de St Pierre du Regard

<b>Dénomination du réservoir</b>	<b>Etage de distribution</b>	<b>Type</b>	<b>Capacité en m<sup>3</sup></b>	<b>Durée de séjour en heures</b>
Le Parc	St Pierre du Regard	Sur Tour	150	48

## 2 - Le réseau d'adduction ou de distribution

Exploitation en régie	Nb de branchements		
	2019	2020	2021
AUBUSSON	195	199	199
BERJOU	230	226	226
CALIGNY	535	506	508
CERISY BELLE ETOILE	340	362	367
FLERS	7 716	7 792	7 795
LA BAZOQUE	131	133	134
LA CHAPELLE AU M	290	312	313
LA CHAPELLE BICHE	249	275	278
LA LANDE PATRY	925	985	991
LA SELLE LA FORGE	674	704	707
LANDIGOU	218	233	233
LANDISACQ	398	460	464
MONTILLY SUR N.	385	626	627
ST CLAIR DE H	565	497	498
ST GEORGES DES G.	1 764	1 911	1 922
ST PAUL	308	337	337
<b>Sous-Total Flers Agglo régie</b>	<b>14 923</b>	<b>15 558</b>	<b>15 599</b>
<b>DSP Véolia</b>	<b>6 874</b>	<b>6 894</b>	<b>6 894</b>
<b>DSP SAUR</b>	<b>672</b>	<b>674</b>	<b>674</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 469</b>	<b>23 126</b>	<b>23 167</b>

Longueur réseau principal en Km	Régie	DSP Véolia	DSP SAUR
<b>903,61</b>	465,00	415,00	23,61

En outre le linéaire de réseau d'eau brute est de 49,63 km.

### **P 107.2 Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable au cours des 5**

Flers Agglo régie	0,66%
DSP VEOLIA	0,27%
DSP SAUR	1,02%

### **P 103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau**

Flers Agglo régie	80/120
DSP VEOLIA	85/120
DSP SAUR	105/120

### 3 - Les Abonnés

Communes	Nbre hab (INSEE 2021)	Abonnés		
		2019	2020	2021
AUBUSSON	438	183	184	184
BERJOU	470	210	212	213
CALIGNY	848	398	407	411
CERISY BELLE ETOILE	766	329	326	330
FLERS	15 141	7198	7232	7 280
LA BAZOQUE	271	109	111	111
LA CHAPELLE AU M	604	271	277	273
LA CHAPELLE BICHE	537	231	229	229
LA LANDE PATRY	1859	886	889	896
LA SELLE LA FORGE	1510	629	636	639
LANDIGOU	457	206	205	204
LANDISACQ	773	344	350	357
MONTILLY SUR N.	741	366	369	368
ST CLAIR DE H.	884	434	438	445
ST GEORGES DES G.	3 272	1702	1715	1 718
ST PAUL	704	306	303	305
<b><i>Sous-Total Flers Agglo régie</i></b>	<b>29 275</b>	<b>13 802</b>	<b>13 883</b>	<b>13 963</b>
BANVOU	620	264	267	265
BELLOU EN HOULME	1127	534	541	543
DOMPIERRE	407	224	226	219
ECHALOU	396	180	182	180
LA COULONCHE	501	257	256	259
LA FERRIERE AUX ETANGS	1560	839	847	850
LA FERTE MACE	5609	2887	2895	2 900
LE CHATELLIER	417	188	191	188
LE GRAIS	198	24	25	26
LES MONTS D ANDAINE	1787	834	836	833
MESSEI	1936	949	952	962
ST ANDRE DE MESSEI	577	231	234	232
SAIRES LA VERRERIE	314	155	156	152
<b><i>Sous-Total DSP VEOLIA</i></b>	<b>15 449</b>	<b>7566</b>	<b>7608</b>	<b>7 609</b>
<b><i>DSP SAUR</i></b>	<b>1 433</b>	<b>667</b>	<b>667</b>	<b>673</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 236</b>	<b>22 287</b>	<b>22 158</b>	<b>22 245</b>

**P 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis :**

Flers Agglo régie	28 400
DSP VEOLIA	15 262
DSP SAUR	1 424

**Indicateurs liés à la gestion des abonnés :**

**P 151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :**

Flers Agglo régie	2 jours
DSP VEOLIA	1 jour
DSP SAUR	2 jours

**P 152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les**

Flers Agglo régie	100%
DSP VEOLIA	100%
DSP SAUR	100%

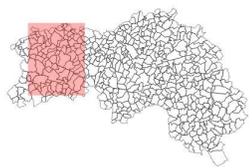
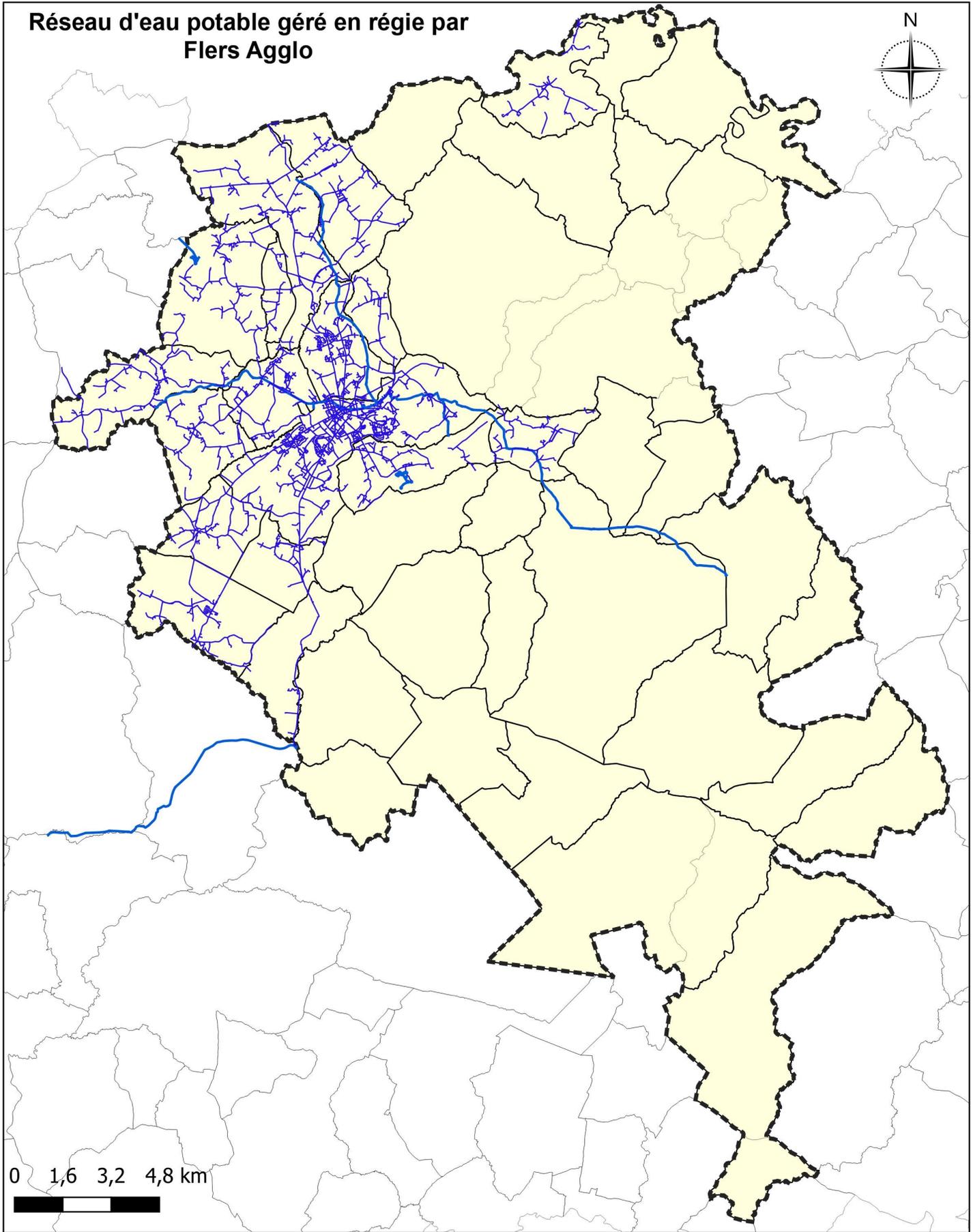
**P 155.1 : Taux de réclamation pour 1000 abonnés :**

Flers Agglo régie	7,66
DSP VEOLIA	0,92
DSP SAUR	0

**P 151.1 : Taux d'occurrence des interruptions non programmées de service (pour 1000 ab) :**

<b>Territoire</b>	Nb d'interruptions	Nb d'abonnés	Taux d'occurrence
Flers Agglo régie	0	13 802	0,00
DSP VEOLIA	8	7 609	1,05
DSP SAUR	4	673	5,94

# Réseau d'eau potable géré en régie par Flers Agglo



## Légende

- eau potable Commune déléguée
- eau brute Flers Agglo
- Commune

7-2-2022

sources:  
-origine cadastre © Droits  
de l'État réservés  
-BD parcellaire IGN

Édition : Service SIG



## C - LES VOLUMES

### 1 - Les volumes facturés aux abonnés

Vente directe aux abonnés (en m <sup>3</sup> )	2020	2021
AUBUSSON	12 378	13 719
BERJOU	22 934	16 776
CALIGNY	60 538	51 507
CERISY BELLE E	34 926	31 282
FLERS	880 038	892 835
LA BAZOQUE	8 583	8 407
LA CHAPELLE AU MOINE	19 667	20 031
LA CHAPELLE BICHE	14 905	14 899
LA LANDE PATRY	66 296	64 665
LA SELLE LA FORGE	47 032	45 812
LANDIGOU	13 630	13 685
LANDISACQ	26 175	23 180
MONTILLY S/NOIREAU	28 609	26 514
ST CLAIR DE HALOUZE	29 206	26 432
ST GEORGES DES G.	118 442	124 649
ST PAUL	20 481	19 327
<b><i>Sous-Total FA historique</i></b>	<b><i>1 403 840</i></b>	<b><i>1 393 720</i></b>
BANVOU	28 464	28 360
BELLOU EN HOULME	41 417	49 172
DOMPIERRE	16 254	20 952
ECHALOU	10 903	13 538
LA COULONCHE	12 683	18 005
LA FERRIERE AUX ETANGS	56 154	61 333
LA FERTE MACE	233 865	216 653
LE CHATELLIER	22 289	23 002
LE GRAIS	1 325	1 186
LES MONTS D ANDAINE	74 106	66 807
MESSEI	84 682	96 037
ST ANDRE DE MESSEI	15 700	20 059
SAIRES LA VERRERIE	14 508	26 137
<b><i>Sous-Total DSP VEOLIA</i></b>	<b><i>612 350</i></b>	<b><i>641 241</i></b>
<b><i>Sous-Total DSP SAUR</i></b>	<b><i>43 007</i></b>	<b><i>46 550</i></b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 059 197</b>	<b>2 081 511</b>

### 2 - Les ventes et achats d'eau en gros

a – Communes historiques de Flers Agglo (avant le 1/01/2017)

Vente en gros :	2018	2019	2020	2021
Ex - SIAEP de Messei	240 496	241 292	245 087	240 041
CDC de Domfront Tinchebray Interco	13 199	11 104	7 301	8 994
St Pierre du Regard	7 909	7 137	7 173	7 265
SIAEP du Houllme	19 246	20 365	25 074	24 561
<b>TOTAL</b>	<b>280 850</b>	<b>279 898</b>	<b>284 635</b>	<b>280 861</b>

<b>Achat en gros :</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Ex - SIAEP de Messei	43 202	48 671	47 075	45 395
SIAEP du Houlme (pour Landigou)	41 567	51 908	54 479	59 433
St Pierre du Regard (pour la Cornière)	2 269	2 178	2 077	2 729
CDC Tinchebray Bocage (pour Landisacq)	3 098	3 966	3 661	1 908
<b>TOTAL</b>	<b>90 136</b>	<b>106 723</b>	<b>107 292</b>	<b>109 465</b>

En outre, 191 384 m<sup>3</sup> ont été utilisés pour le service en 2021.

b - Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et la Ferté Macé

<b>Vente en gros :</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Flers Agglo Régie	51 809	48 671	47 075	45 317
SIAEP de Domfront / St Bomer champsecret	2 404	104 745	112 194	128 247
<b>TOTAL</b>	<b>54 213</b>	<b>153 416</b>	<b>159 269</b>	<b>173 564</b>
<b>Achat en gros :</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Flers Agglo	245 993	241 292	245 087	227 838
SIAEP du Houlme	73 922	70 404	73 828	66 684
SMAEP de la Mayenne		57 322	38 058	39 678
SIAEP de Domfront / St Bomer champsecret	9 051	37 985	39 107	39 524
<b>TOTAL</b>	<b>328 966</b>	<b>407 003</b>	<b>396 080</b>	<b>373 724</b>

En outre, 6 623 m<sup>3</sup> ont été utilisés pour le service en 2021.

c – Commune de St Pierre du Regard

<b>Vente en gros :</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Flers Agglo	2 037	2 178	2 077	2 874
<b>TOTAL</b>	<b>2 037</b>	<b>2 178</b>	<b>4 951</b>	<b>2 874</b>
<b>Achat en gros :</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Flers Agglo	7 723	7 137	7 173	7 519
<b>TOTAL</b>	<b>7 723</b>	<b>7 137</b>	<b>14 692</b>	<b>7 519</b>

En outre, 177 m<sup>3</sup> ont été utilisés pour le service en 2021.

d– Ensemble du territoire de Flers Agglo :

<b>Total</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Vente en gros	337 100	435 492	448 855	457 299
Achat en gros	426 825	520 863	518 064	490 708

En outre, 198 184 m<sup>3</sup> ont été utilisés pour le service en 2021.

## D – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU :

### 1 – Le rendement du réseau :

<b>DEFINITION</b>	P104.3 - Il s'agit d'un ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à un autre service d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable
<b>REGLE DE CALCUL</b>	$(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}) / (V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}) \times 100$ , avec : $V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} = V \text{ mis en distribution} + V \text{ vendu en gros}$ $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$
FA HISTORIQUE	<b>90.1 %</b> (pm 91.5% en 2020)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	<b>93.7 %</b> (pm 87.0 % en 2020)
ST PIERRE DU REGARD	<b>93.8 %</b> (pm 96.3 % en 2020)

Le rendement du réseau d'eau potable est essentiellement lié aux fuites d'eau sur le réseau et utilisations des Points d'Eau Incendie.

### 2 – L'indice linéaire des volumes non comptés :

<b>DEFINITION</b>	P105.3 - Il s'agit d'un ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.
<b>REGLE DE CALCUL</b>	$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ comptabilisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ , avec : $V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté} - V \text{ vendu en gros}$ .
FA HISTORIQUE	<b>2.3 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 1.9 en 2020)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	<b>0.4 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 0.8 en 2020)
ST PIERRE DU REGARD	<b>0.4 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 0.2 en 2020)

### 3 – L'indice linéaire de perte de réseau :

<b>DEFINITION</b>	P106.3 - Il s'agit d'un ratio entre le volume des pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.
<b>REGLE DE CALCUL</b>	$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ , avec : $V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté} - V \text{ vendu en gros}$ $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé et } V \text{ non comptabilisé} + V \text{ de service du réseau}$ Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (V détournée sur le réseau, V résultant des défauts de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).
FA HISTORIQUE	<b>1,2 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 1.0 en 2020)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	<b>0.4 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 0.8 en 2020)
ST PIERRE DU REGARD	<b>0.4 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 0.2 en 2020)

### **Valeur de référence de l'Indice Linéaire de Perte primaire (ILP)**

(calculée hors branchement)

Indice de perte	Rural	Intermédiaire	Urbain
<b>m<sup>3</sup>/j/km</b>	<b>&lt; 25 abonnés/km</b>	<b>&lt; 50 abonnés / km</b>	<b>&gt;= 50 abonnés/km</b>
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

(issu de l'étude « Connaissance et maîtrise des pertes dans le réseaux d'eau potable » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

## **L'équipe « Diagnostic »**

Dans le cadre de la lutte contre les fuites et le gaspillage, Flers Agglo a renouvelé et étendu en juin 2005 son équipement de détection de fuites et créé une équipe « Diagnostic », composée de 3 personnes encadrées par une technicienne. En 2007, 1 agent supplémentaire a été recruté. Cette mission permanente se concrétise par les résultats du tableau suivant.

Le diagnostic permet d'améliorer le rendement des réseaux, d'une part en détectant les secteurs nécessitant une réhabilitation urgente, et d'autre part en localisant des fuites difficilement détectables sans un système perfectionné.

<b>ANNEE</b>	<b>LINEAIRE DIAGNOSTIQUE</b>		<b>FUITE DECELEE</b>
	<b>Mètres</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Confirmée</b> <small>par la recherche en corrélation acoustique</small>
2017*	38 460	8.50	65
2018*	12 270	2.70	76
2019*	17 500	3.71	60
2020*	25 500	5.37	46
<b>2021*</b>	<b>18 860</b>	<b>4.2</b>	<b>24</b>

\*Cette donnée ne concerne que le territoire historique de Flers Agglo y compris Berjou.

## E – LA GESTION DES ABONNES :

### 1 – La facturation

	2018	2019	2020	2021	$\Delta$ 2021/2020
Factures estimatives	9 913	9 950	24 291	24 281	-0.50%
Factures sur relevés & décompte	13 019	14 460			
Factures de radiation	1 369	1 370	1 427	1 509	+ 5.43%
Factures d'acomptes	30 176	32 015	33 138	34 559	+4.11%
<i>Travaux et prestations</i>	592	177	125	85	-32.00%
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>55 069</b>	<b>57 972</b>	<b>58 981</b>	<b>60 434</b>	<b>+2.46%</b>

### 2 - Les courriers

	2018	2019	2020	2021	$\Delta$ 2021/2020
Contrat d'abonnement	1 508	1 612	1 508	1 651	+ 9.48 %
Résiliations	876	968	835	925	+10.78 %
Courriers grosses consommations (fuites et autres...) (1)	518	544	722	589	- 18.42 %
Courriers compteurs défaillants (2)	139	88	93	267	+ 187.09 %
Nb de procédures ouvertes	1928	3 215	9 793	1 962	- 79.96 %
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>4 969</b>	<b>6 427</b>	<b>12 951</b>	<b>5 394</b>	<b>- 58.36 %</b>

(1) Depuis 2016, les releveurs déposent des coupons dans la boîte aux lettres de l'abonné, pour l'aviser d'une anomalie. Cette catégorie comprend les courriers « suite relève » + « fuite inférieure au double » + « fuite supérieure au double » + « fuite révolue »

(2) Cette catégorie comprend les courriers « compteur changé » + « compteur à changer » + « tête radio à changer » + « tête radio à contrôler ».

L'augmentation substantielle du nombre total de courriers émis en 2020 par le pôle clientèle est due à l'envoi de 8 268 courriers d'auto-relève, au printemps, pour pallier l'impossibilité de relève par nos agents, en raison du confinement. Environ 3 000 abonnés ont, suite à cela contacté le pôle clientèle pour fournir leur relevé d'index de compteur, par mail, téléphone ou courrier.

## II - LES INDICATEURS FINANCIERS

### A) LE PRIX DE L'EAU (en € H.T.)

#### 1 - Sur le territoire de la régie de Flers Agglo

RUBRIQUE	2019 délib 19/12/18	2020 délib 17/12/19	2021 délib 15/12/20	2022 délib 14/12/21
Frais d'ouverture	15,17	15,17	15,17	15,17
Abonnement annuel	61,65	61,65	61,65	61,65
Location de compteur Ø15	19,86	19,86	19,86	19,86
m3 consommés	1,62	1,62	1,62	1,62
Redevance pollution AESN	0,2200	0,2200	0,2200	0,2200
Redevance pollution AELB	0,3000	0,3000	0,3000	0,3000
Redevance préservation	0,0400	0,0400	0,0400	0,0400
Participation proport° SDE	0,0200	0,0200	0,0200	0,0200
T.V.A.	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
Prix moyen au m3 (pour 120 m3)*	2,72 €	2,72 €	2,72 €	2,72 €

\* calculé pour l'essentiel de la population, c'est-à-dire, celle dépendant de l'Agence Seine Normandie

#### 2 - Sur les nouvelles communes gérées en Délégation de Service Public ou en régie

RUBRIQUE	DSP VEOLIA		Berjou		DSP SAUR	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Abonnement annuel						
- Part délégataire	49,76	52,12			27,35	28,08
- Part syndicale	38,62	33,98	42,92	49,16	30,58	37,71
m3 consommés						
- Part délégataire	0,8458	0,8860			1,2833	1,3173
- Part syndicale	0,7400	0,6983	1,1400	1,2900	0,2500	0,2500
Redevance pollution AESN	0,2200	0,2200	0,2200	0,2200	0,2200	0,2200
Redevance pollution AELB	0,3000	0,3000				
Redevance préservation	0,0650	0,0650	0,04	0,04	0,09	0,1
T.V.A.	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
Prix moyen au m3 (pour 120 m3)*	2,84 €	2,81 €	1,85 €	2,07 €	2,45 €	2,57 €

L'ex-SIAEP de Messei étant majoritairement sur Loire Bretagne, le prix moyen a été calculé avec les taux de cette agence.

Pour davantage de détails, voir annexes : tableau des tarifs + modèles de factures.

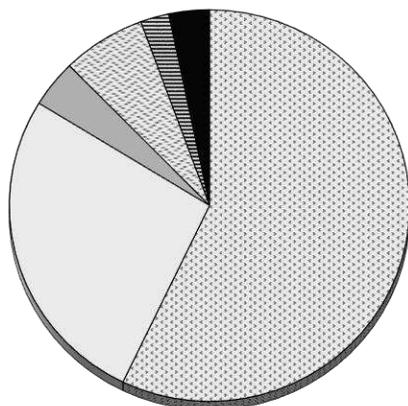
## B) LE COMPTE ANALYTIQUE D'EXPLOITATION - REGIE EAU

### 1 - Les recettes d'exploitation

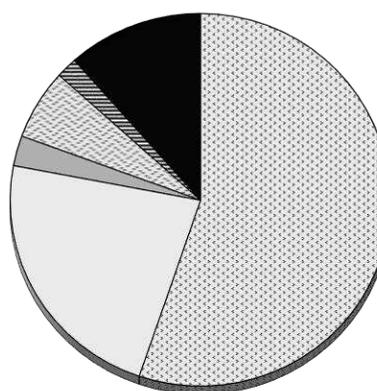
LIBELLE	MONTANT		Variation
	2020	2021	
Vente d'Eau : abonnés + contrats (70111)	2 643 652 €	2 834 123 €	+ 7,20%
Autres taxes et redevances : abonnements (7012+701111)	1 232 861 €	1 167 511 €	- 5,30%
Travaux : branchements + déplacement conduite (704)	180 709 €	133 814 €	- 25,95%
Location de compteurs (7064)	312 585 €	312 317 €	- 0,09%
PRODUITS DIVERS (703+7068+708+752+758)	106 924 €	92 871 €	- 13,14%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77+76)	151 612 €	591 281 €	+ 290,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 628 343 €</b>	<b>5 131 917 €</b>	<b>+ 10,88%</b>

Le versement de 321 603 € par le fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risque, abonde le compte 76.

2020



2021



☐ Vente d'Eau contrats

☐ Autres taxes et redevances(abonnements)

☐ Travaux

☐ Location de compteurs

▣ Produits divers

■ Produits exceptionnels

### 2 - Les dépenses d'exploitation (principaux chapitres)

	Chapitre	2020	2021	Variation
Charges à caractère général	011	1 055 083 €	1 129 107 €	+7,02%
Charges de personnel	012	948 435 €	997 917 €	+5,22%
Atténuation de charges	014	0 €	178 741 €	
Dotations aux amortissements	042	1 356 172 €	1 343 017 €	- 0,97%
Autres charges gestion courante	65	228 129 €	206 006 €	- 9,70%
Charges financières	66	364 464 €	328 609 €	- 9,84%
Charges exceptionnelles	67	7 099 €	126 075 €	1675,95%
<b>TOTAL</b>		<b>3 959 382 €</b>	<b>4 309 472 €</b>	<b>+8,84%</b>

### 3 - La dette communautaire 2020-2021 de l'ensemble du territoire de Flers Agglo

LIBELLE	MONTANT en EUROS		Evolution en %
	2020	2021	
Dette en capital à l'origine	17 291 330,55	16 732 930,55	-3,23%
Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	12 477 584,47	11 570 348,66	-7,27%
Annuité à payer au cours d'exercice	1 274 987,98	1 216 780,05	-4,57%
Dette en capital à la fin de l'exercice	11 570 348,66	10 692 915,13	-7,58%

**P 153.2 - La durée d'extinction de la dette est de 15 ans et 9 mois (31/12/2021).**

### 4 - Les investissements

#### EN 2021 :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 809 435 €, dont les travaux suivants :

Intitulé de l'opération	Coût H.T.(reports compris)
Travaux de renouvellement des réseaux	373 422 €
Etudes	225 €
Achat de compteurs d'eau	108 515 €
Acquisition de matériel (stations + réseaux)	40 528 €
Matériel informatique et logiciels	16 839 €
Matériel de transport	35 007 €
Travaux sur bâtiments et stations	51 065 €
Travaux de sécurisation de réservoirs	102 718 €
<b>TOTAL</b>	<b>728 319 €</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9 415€ versés par les Agences de l'Eau.

#### EN 2022 :

Les dépenses **nouvelles** d'investissement sont estimées à 3 571 235 €, dont les travaux suivants :

Intitulé de l'opération	Coût H.T.(reports compris)
Travaux de renouvellement des réseaux	710 000 €
Etudes	32 000 €
Achat de compteurs d'eau	100 000 €
Acquisition de matériel (usines)	25 000 €
Acquisition de matériel (réseaux)	50 000 €
Travaux sur stations	135 000 €
Provision pour travaux	2 300 000 €
Dépenses imprévues	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 452 000 €</b>

## C - LES AUTRES DONNEES ECONOMIQUES

**P 109.0 : Le taux global des abandons de créance et versements à un fonds de solidarité :**

<b>Territoire</b>	<b>Montant</b>	<b>Volume facturé</b>	<b>Taux par m3</b>
Flers Agglo régie	114 848,00	1 393 720	0,0824
DSP VEOLIA	2 556,22	647 031	0,0040
DSP SAUR	118,00	49 424	0,0024
<b>TOTAL</b>	<b>117 522,22</b>	<b>2 090 175</b>	<b>0,0562</b>

**P 154.0 : Le taux d'impayés sur les factures de 2020 :**

<b>Territoire</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant facturé</b>	<b>Taux</b>
Flers Agglo régie ( <i>information non disponible</i> )		3 978 025,00	*
DSP VEOLIA	66 291,00	1 914 507,00	3,46%
DSP SAUR	2 058,00	119 231,00	1,73%
<b>TOTAL</b>	<b>68 349,00</b>	<b>6 011 763,00</b>	<b>1,14%</b>

\* Cette donnée n'est pas transmise par les services du Trésor Public.

# ANNEXES

## **ANNEXE N°1 : LES RUBRIQUES DE LA FACTURE**

Ce document explique précisément l'objectif de chacune des rubriques composant une facture ainsi que leurs modalités de calcul.

## **ANNEXE N°2 : LES FACTURES TYPES A 120 m<sup>3</sup>**

La notice explicative pour lire sa facture et comprendre les rubriques ainsi que les modèles de factures en vigueur sur le territoire de Flers Agglo en 2021 et 2022.

## **ANNEXE N°3 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Depuis 2009, la loi a défini un certain nombre d'indicateurs de performance communs à tous les services d'eau et d'assainissement, bien qu'ils se trouvent chacun dans le rapport, une synthèse en est faite sous la forme d'un tableau récapitulatif.

## **ANNEXE N°4 : LES BILANS QUALITE EAU 2021 de l'Agence Régionale de Santé**

Ces bilans correspondent à chaque unité de distribution définie sur le territoire de Flers Agglo.

## **ANNEXE N°5 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU :**

- Loire Bretagne

## **ANNEXE N°6 : BILAN DES DEMANDES ET RECLAMATIONS**

Demandes et réclamations en matière d'eau potable enregistrées par la régie de Flers Agglo

## ANNEXE N°1 :

### **LES RUBRIQUES DE LA FACTURE**

**La régie de La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO** établit 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne des 2 dernières années, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations, abonnements et locations de compteur sont facturés à terme échu.

Les locations et abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

#### 1 **La distribution de l'eau**

Correspond aux opérations de prélèvement, traitement et acheminement de l'eau jusque chez l'abonné.

07-01 La location du compteur : couvre son entretien et son renouvellement, elle varie suivant le diamètre de ce dernier.

05- 01 L'abonnement eau : couvre les coûts fixes de mise à disposition du service (relève du compteur, entretien des installations, facturation, astreinte 7j/7 et 24h/24,...)

01-01 La consommation : correspond au nombre de m<sup>3</sup> consommés (réel ou estimé) par l'utilisateur.

01-02 La redevance de prélèvement, reversée à l'Agence de l'Eau en fonction des m<sup>3</sup> prélevés dans le milieu naturel, est incluse dans le prix du m<sup>3</sup> d'eau.

#### 2 **Organismes publics**

Les Agences de l'Eau utilisent les sommes reversées par FLERS AGGLO pour préserver la ressource et lutter contre la pollution (subventions pour la construction des équipements et des réseaux, les travaux de protection des captages, des cours d'eau ou du milieu naturel). Elles communiquent chaque année à la collectivité, les tarifs applicables pour l'année civile à venir.

Certaines communes dépendent de l'Agence Seine Normandie, d'autres, de l'Agence Loire Bretagne.

03-04 La redevance pour modernisation des réseaux de collecte : finance les projets d'assainissement des collectivités. Toute personne raccordée au réseau d'assainissement collectif y est assujettie, en fonction du nombre de m<sup>3</sup> qu'elle consomme.

#### 3 **La Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)**

Les rubriques liées à l'eau potable sont soumises à une TVA à à 5.5%.

### **Sur le territoire exploité en Délégation de Service Public :**

Les délégataires établissent 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne de la dernière année, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations sont facturées à terme échu et abonnements au semestre, par anticipation.

Les abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

L'abonnement et la consommation comportent une part délégataire qui revient à la société qui a la Délégation de Service Public et une part collectivité qui revient à Flers Agglo.

Sur les communes sur lesquelles une Délégation de Service Public est en cours pour la gestion de l'eau potable, Flers Agglo a confié au délégataire de l'eau le soin de facturer l'assainissement collectif, qui apparait en conséquence sur la même facture que l'eau.

## ANNEXE N°2 : **LES FACTURES TYPES A 120 m<sup>3</sup>**

### Modèles de facture annuelle

Basées sur une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> (consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes) sur la base du tarif applicable :

- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,
- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022,

### Sommaire des factures types

Sur le territoire géré en régie par La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO :

Comme toutes les communes ne dépendent pas de la même Agence de l'Eau, elles ne sont donc pas soumises aux mêmes redevances « pollution » et « modernisation des réseaux » :

- St Clair de Halouze et La Chapelle au Moine dépendent de l'Agence Loire Bretagne (AELB).
- Les autres communes dépendent de l'Agence Seine Normandie (AESN),

**- Factures 2021 :**

- |                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| ○ Flers (AESN) :               | - | Eau potable + assainissement collectif     |
|                                | - | Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ St Clair de Halouze (AELB) : | - | Eau potable + assainissement collectif     |
|                                | - | Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ Berjou (AESN) :              | - | Eau potable + assainissement collectif     |
|                                | - | Eau potable + assainissement non collectif |
|                                | - |  |

**- Factures 2022 :**

- |                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| ○ Flers (AESN) :               | - | Eau potable + assainissement collectif     |
|                                | - | Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ St Clair de Halouze (AELB) : | - | Eau potable + assainissement collectif     |
|                                | - | Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ Berjou (AESN) :              | - | Eau potable + assainissement collectif     |
|                                | - | Eau potable + assainissement non collectif |

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

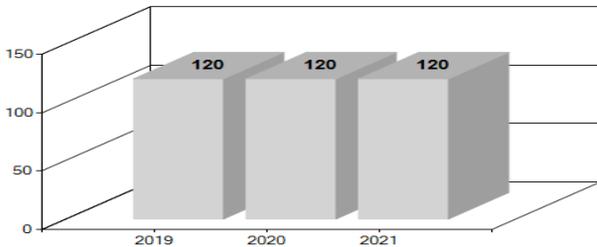
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
.  
61100 FLERS

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**  
Réf. Facture : 2021 4000 62573 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m<sup>3</sup>

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 126,91  
CONSOMMATIONS 506,51

**TOTAL FACTURE TTC 633,42 €**

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2021 4000 62573 du  
Créancier :

Montant : 633,42 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4992706

63342

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
169.99	15 mm	31/12/2021	3280	31/12/2020	3160	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>												<b>298,67</b>
01-01 Consommation Eau 2021							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>												<b>282,48</b>
02-01 Consommation Assainissement 2021							120 M3	1,83	219,60	10,00	21,96	241,56
06-01 Abonnement Assainissement 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
<b>Organismes Publics</b>												<b>52,27</b>
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN							120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
<b>TOTAL A PAYER</b>									<b>588,51</b>		<b>44,91</b>	<b>633,42</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

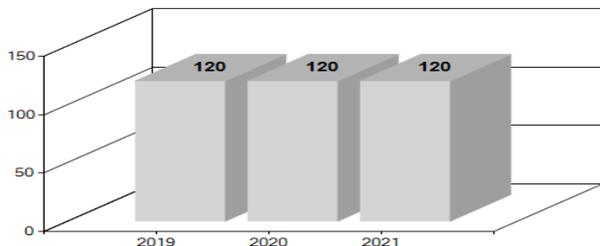
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
.  
61100 FLERS

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2021 4000 62572 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m <sup>3</sup>
MONTANT T.T.C.	
ABONNEMENTS ET LOCATION	95,57
CONSOMMATIONS	240,53

**TOTAL FACTURE TTC 336,10 €**

### NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2021 4000 62572 du  
Créancier :

Montant : 336,10 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4978706

33610

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
169.99000001	15 mm	31/12/2021	1320	31/12/2020	1200	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>									<b>298,67</b>
01-01 Consommation Eau 2021				120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
<b>Organismes Publics</b>									<b>27,85</b>
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
<b>Assainissement Non Collectif</b>									<b>9,58</b>
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 07/08/2020 au 03/02/2021				181 J	17,6000	8,71	10,00	0,87	9,58
<b>TOTAL A PAYER</b>						<b>318,22</b>		<b>17,88</b>	<b>336,10</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

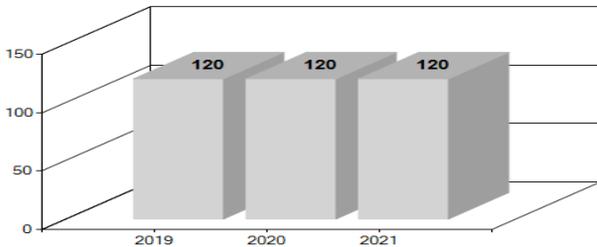
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
MODELE  
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2021 4000 62575 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m<sup>3</sup>

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 126,91  
CONSOMMATIONS 512,02

TOTAL FACTURE TTC 638,93 €

### NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2021 4000 62575 du  
Créancier :

Montant : 638,93 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4918706

63893

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
209.99	15 mm	31/12/2021	2940	31/12/2020	2820	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>									<b>298,67</b>
01-01 Consommation Eau 2021				120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>									<b>282,48</b>
02-01 Consommation Assainissement 2021				120 M3	1,83	219,60	10,00	21,96	241,56
06-01 Abonnement Assainissement 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
<b>Organismes Publics</b>									<b>57,78</b>
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB				120 M3	0,1500	18,00	10,00	1,80	19,80
<b>TOTAL A PAYER</b>						<b>593,91</b>		<b>45,02</b>	<b>638,93</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

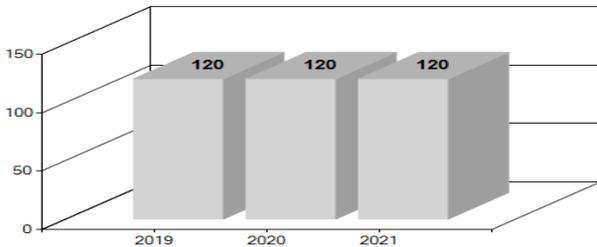
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
MODELE  
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2021 4000 62574 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m<sup>3</sup>

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 95,57  
CONSOMMATIONS 250,66

TOTAL FACTURE TTC 346,23 €

### NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2021 4000 62574 du  
Créancier :

Montant : 346,23 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4987706

34623

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
376990	15 mm	31/12/2021	1320	31/12/2020	1200	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>												<b>298,67</b>
01-01 Consommation Eau 2021							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
<b>Organismes Publics</b>												<b>37,98</b>
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
<b>Assainissement Non Collectif</b>												<b>9,58</b>
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 07/08/2020 au 03/02/2021							181 J	17,6000	8,71	10,00	0,87	9,58
<b>TOTAL A PAYER</b>									<b>327,82</b>		<b>18,41</b>	<b>346,23</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

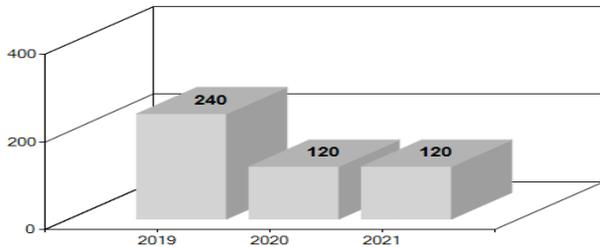
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

1734601 / 52720 / 1734601

Adresse point de comptage

SPECIMEN  
LE BOURG  
61430 BERJOU

Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Réf. Facture : 2021 4000 62577 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m<sup>3</sup>

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

123,35

CONSOMMATIONS

448,55

**TOTAL FACTURE TTC**

**571,90 €**

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2021 4000 62577 du

Créancier :

Montant : **571,90 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4905706

57190

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
044.99	15 mm	31/12/2021	480	31/12/2020	360	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>									<b>214,35</b>
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2021				100 M3	1,12	112,00	5,50	6,16	118,16
01-01 Consommation EAU 2021				20 M3	1,06	21,20	5,50	1,17	22,37
05-01 Abonnement EAU 2021 (en jours)				365 J	0,1176	42,92	5,50	2,36	45,28
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>									<b>305,28</b>
02-01 Consommation Assainissement 2021				120 M3	1,88	225,60	10,00	22,56	248,16
06-01 Abonnement Assainissement 2021 (en jours)				365 J	0,1423	51,93	10,00	5,19	57,12
<b>Organismes Publics</b>									<b>52,27</b>
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
<b>TOTAL A PAYER</b>						<b>529,31</b>		<b>42,59</b>	<b>571,90</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

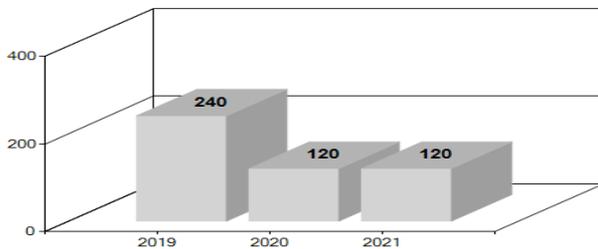
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 1734701 / 52720 / 1734701
Adresse point de comptage SPECIMEN LE BOURG 61430 BERJOU

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2021 4000 62578 du

Détail de votre facture au verso

CONSUMMATION EAU	120 m <sup>3</sup>
------------------	--------------------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	75,81
CONSOMMATIONS	175,97

TOTAL FACTURE TTC	251,78 €
-------------------	----------

NET A PAYER avant le	
----------------------	--

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2021 4000 62578 du  
Créancier :

Montant : 251,78 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4986706

25178

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
044.98	15 mm	31/12/2021	480	31/12/2020	360	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>												<b>214,35</b>
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2021							100 M3	1,12	112,00	5,50	6,16	118,16
01-01 Consommation EAU 2021							20 M3	1,06	21,20	5,50	1,17	22,37
05-01 Abonnement EAU 2021 (en jours)							365 J	0,1176	42,92	5,50	2,36	45,28
<b>Organismes Publics</b>												<b>27,85</b>
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
<b>Assainissement Non Collectif</b>												<b>9,58</b>
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 07/08/2020 au 03/02/2021							181 J	17,6000	8,71	10,00	0,87	9,58
<b>TOTAL A PAYER</b>									<b>238,29</b>		<b>13,49</b>	<b>251,78</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

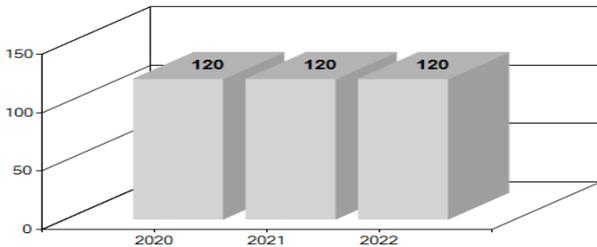
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
.  
61100 FLERS

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**  
Réf. Facture : 2022 4000 67490 du

Détail de votre facture au verso

CONSUMMATION EAU 120 m<sup>3</sup>

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 126,91  
CONSOMMATIONS 515,75

**TOTAL FACTURE TTC 642,66 €**

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2022 4000 67490 du  
Créancier :

Montant : 642,66 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4901706

64266

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
169.99	15 mm	31/12/2022	3400	31/12/2021	3280	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>									<b>298,67</b>
01-01 Consommation Eau 2022				120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>									<b>291,72</b>
02-01 Consommation Assainissement 2022				120 M3	1,90	228,00	10,00	22,80	250,80
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
<b>Organismes Publics</b>									<b>52,27</b>
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
<b>TOTAL A PAYER</b>						<b>596,91</b>		<b>45,75</b>	<b>642,66</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

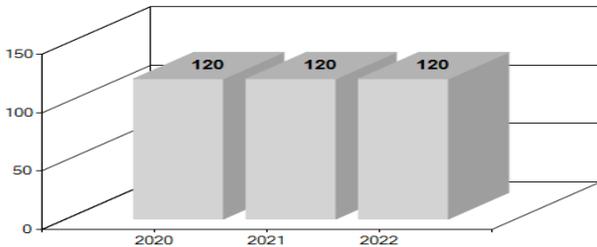
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
.  
61100 FLERS

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67489 du

Détail de votre facture au verso

CONSUMMATION EAU 120 m<sup>3</sup>

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 105,35  
CONSOMMATIONS 240,53

TOTAL FACTURE TTC 345,88 €

### NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2022 4000 67489 du  
Créancier :

Montant : 345,88 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4901706

34588

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
169.99000001	15 mm	31/12/2022	1440	31/12/2021	1320	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>												<b>298,67</b>
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
<b>Organismes Publics</b>												<b>27,85</b>
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
<b>Assainissement Non Collectif</b>												<b>19,36</b>
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
<b>TOTAL A PAYER</b>									<b>327,11</b>		<b>18,77</b>	<b>345,88</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

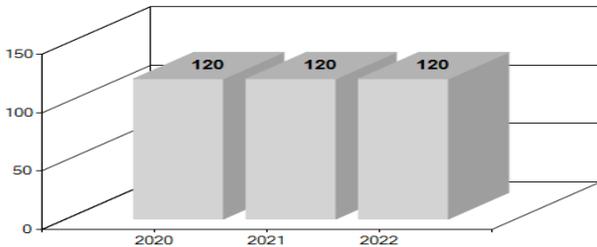
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
MODELE  
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67491 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m<sup>3</sup>

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 126,91  
CONSOMMATIONS 522,58

TOTAL FACTURE TTC 649,49 €

### NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2022 4000 67491 du  
Créancier :

Montant : 649,49 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4921706

64949

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
209.99	15 mm	31/12/2022	3060	31/12/2021	2940	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>									<b>298,67</b>
01-01 Consommation Eau 2022				120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>									<b>291,72</b>
02-01 Consommation Assainissement 2022				120 M3	1,90	228,00	10,00	22,80	250,80
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
<b>Organismes Publics</b>									<b>59,10</b>
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB				120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
<b>TOTAL A PAYER</b>						<b>603,51</b>		<b>45,98</b>	<b>649,49</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

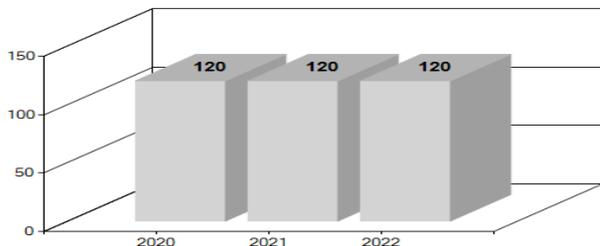
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
MODELE  
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67492 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m <sup>3</sup>
MONTANT T.T.C.	
ABONNEMENTS ET LOCATION	105,35
CONSOMMATIONS	250,66

**TOTAL FACTURE TTC 356,01 €**

### NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2022 4000 67492 du  
Créancier :

Montant : 356,01 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4985706

35601

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
376990	15 mm	31/12/2022	1440	31/12/2021	1320	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>												<b>298,67</b>
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
<b>Organismes Publics</b>												<b>37,98</b>
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
<b>Assainissement Non Collectif</b>												<b>19,36</b>
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
<b>TOTAL A PAYER</b>									<b>336,71</b>		<b>19,30</b>	<b>356,01</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

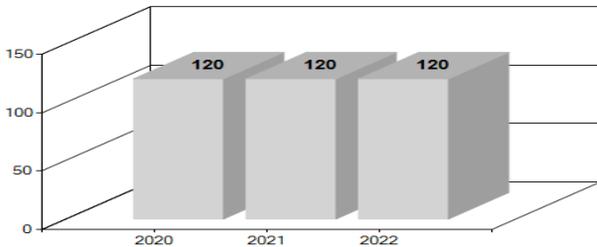
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
1734601 / 52720 / 1734601

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
LE BOURG  
61430 BERJOU

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**  
Réf. Facture : 2022 4000 67488 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m <sup>3</sup>
MONTANT T.T.C.	
ABONNEMENTS ET LOCATION	129,93
CONSOMMATIONS	474,24

**TOTAL FACTURE TTC 604,17 €**

### NET A PAYER avant le

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2022 4000 67488 du  
Créancier :

Montant : 604,17 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4982706

60417

Réf. à rappeler : 1734601 / 52720 / 1734601

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
044.99	15 mm	31/12/2022	600	31/12/2021	480	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>									<b>242,66</b>
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2022				100 M3	1,29	129,00	5,50	7,10	136,10
01-01 Consommation EAU 2022				20 M3	1,24	24,80	5,50	1,36	26,16
05-01 Abonnement EAU 2022 (en jours)				365 J	0,1347	49,16	5,50	2,70	51,86
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>									<b>309,24</b>
02-01 Consommation Assainissement 2022				120 M3	1,91	229,20	10,00	22,92	252,12
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours)				365 J	0,1423	51,93	10,00	5,19	57,12
<b>Organismes Publics</b>									<b>52,27</b>
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
<b>TOTAL A PAYER</b>						<b>559,75</b>		<b>44,42</b>	<b>604,17</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
Courriel : eau@flers-agglo.fr  
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

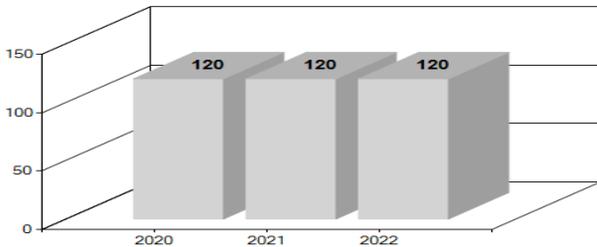
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
1734701 / 52720 / 1734701

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
LE BOURG  
61430 BERJOU

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**  
Réf. Facture : 2022 4000 67487 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m<sup>3</sup>

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 92,17  
CONSOMMATIONS 197,70

**TOTAL FACTURE TTC 289,87 €**

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2022 4000 67487 du  
Créancier :

Montant : 289,87 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4923706

28987

Réf. à rappeler : 1734701 / 52720 / 1734701

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
044.98	15 mm	31/12/2022	600	31/12/2021	480	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>												<b>242,66</b>
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2022							100 M3	1,29	129,00	5,50	7,10	136,10
01-01 Consommation EAU 2022							20 M3	1,24	24,80	5,50	1,36	26,16
05-01 Abonnement EAU 2022 (en jours)							365 J	0,1347	49,16	5,50	2,70	51,86
<b>Organismes Publics</b>												<b>27,85</b>
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
<b>Assainissement Non Collectif</b>												<b>19,36</b>
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
<b>TOTAL A PAYER</b>									<b>274,02</b>		<b>15,85</b>	<b>289,87</b>

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

## ANNEXE N°3 :

### RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE EAU POTABLE

Intitulé	Flers Agglo exploité en régie	DSP VEOLIA	DSP SAUR
D102.0 – Prix TTC du service au m3, pour 120 m3 au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 :	2.72 €	2.81 €	2.57 €
D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	28 400 hab	15 262 hab	1 424 hab
P101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %
P102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	82.1%	90.7 %	62.5 %
P108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	72.3 %	63.2 %	78,9 %
P104.3 – Rendement du réseau de distribution	90.1 %	93.7 %	93.8 %
P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	2.3 m <sup>3</sup> /km/jour	0.4 m <sup>3</sup> /km/jour	0.4 m <sup>3</sup> /km/jour
P106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	1,2 m <sup>3</sup> /km/jour	0.4 m <sup>3</sup> /km/jour	0.4 m <sup>3</sup> /km/jour
P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.66 %	0.27 %	1.02 %
P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80 unités	85 unités	105 unités
P109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0.0824 €/m <sup>3</sup>	0.004 €/m <sup>3</sup>	0.0024 €/m <sup>3</sup>
P151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2	1	2
P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0/1000 ab	1,05/1000 ab	5.94/1000 ab
P152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%
P153.2 – Durée d'extinction de la dette	15.9 ans	-	-
P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de N-1	- %	3.46%	1.73 %
P155.1 – Taux de réclamation	7.66/1000 ab	0.92/1000 ab	0/1000 ab



## FLERS AGGLO

### QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA ZONE:

BERJOU

#### SYNTHESE 2021

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

#### L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION.

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
PUITS COURS (LES)	FLERS AGGLO	

#### LES CONTROLES

En 2021, 7 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

#### L'INFORMATION

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de l'Orne

FLERS AGGLO 02 33 98 44 44

ARS NORMANDIE - UD61 02.33.80.83.01

Sur internet: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

#### Valeurs observées de certains paramètres du contrôle sanitaire

	PESTICIDES ESA METOLACHLORE µg/L	NITRATES (EN NO3) mg/L	Dureté ou TITRE HYDROTIMÉTRIQUE °f
Moyenne		8,43	16,35
Maximum	0,05	8,90	18,10

#### APPRECIATION GENERALE

En 2021, l'eau distribuée de la zone de distribution était de bonne qualité.

#### Bactériologie

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

*La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.*

#### Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

*Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).*

#### Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides....

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

*Aucun dépassement de la limite de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.*

#### Fluor

*La limite de qualité réglementaire est fixée à 1,5 mg/L. Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/L.*

#### Plomb

*Le potentiel de dissolution du plomb de l'eau distribuée est très élevé. En présence de canalisations en plomb (branchements publics ou réseaux intérieurs), la teneur en plomb dans l'eau risque de dépasser la limite maximale de qualité. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche et stable en température avant l'utilisation pour la consommation et de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation progressifs de ces canalisations.*

#### Dureté

*L'eau distribuée est ni trop douce ni trop dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.*



## FLERS AGGLO

### QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA ZONE:

CALIGNY

## SYNTHESE 2021

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

### L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION.

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution		Collectivité d'appartenance	Protection date
PRISE D'EAU DANS UNE RETENUE	BARRAGE VISANCE	FLERS AGGLO	14/04/2022
FORAGE	FORGE F1	FLERS AGGLO	17/03/2021
FORAGE	FORGE F2	FLERS AGGLO	17/03/2021
CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	MOULIN D'AUVILLIERS	FLERS AGGLO	05/11/2008
FORAGE	RU DU VAL DE BREUIL F1	FLERS AGGLO	
FORAGE	RU DU VAL DE BREUIL F2	FLERS AGGLO	

### LES CONTROLES

En 2021, 64 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

### L'INFORMATION

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de l'Orne

FLERS AGGLO 02 33 98 44 44

ARS NORMANDIE - UD61 02.33.80.83.01

Sur internet: [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr)

<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

### Valeurs observées de certains paramètres du contrôle sanitaire

	NITRATES (en NO <sub>3</sub> ) mg/L	PESTICIDES ESA METOLACHLORE µg/L	Dureté ou TITRE HYDROTIMÉTRIQUE °f
Moyenne	15,17		12,14
Maximum	24	0,42	14,20

### APPRECIATION GENERALE

La qualité bactériologique de l'eau est satisfaisante. Sur le plan physico-chimique, des dépassements récurrents de la limite de qualité en pesticides, sans risque pour la santé, ont été relevés. Un programme d'amélioration de la qualité de l'eau doit être mis en oeuvre.

### Bactériologie

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

*La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.*

### Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

*Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).*

### Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides....

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

*Des dépassements de la limite de qualité en esametolachlore (métabolite de l'herbicide S- métolachlore) ont été constatés. Les valeurs relevées, très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/L), n'ont pas justifié de restriction de consommation. Un programme d'amélioration de la qualité de l'eau, comportant un volet curatif et également un volet préventif d'actions sur la ressource en eau, doit être mis en oeuvre.*

### Fluor

*La limite de qualité réglementaire est fixée à 1,5 mg/L. Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.*

### Plomb

*Le potentiel de dissolution du plomb de l'eau distribuée est élevé. En présence de canalisations en plomb (branchements publics ou réseaux intérieurs), la teneur en plomb dans l'eau risque de dépasser la limite maximale de qualité. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche et stable en température avant l'utilisation pour la consommation et de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation progressifs de ces canalisations.*

### Dureté

*L'eau distribuée est ni trop douce ni trop dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.*

## FLERS AGGLO

### QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA ZONE:

FLERS AGGLO VARENNE

## SYNTHESE 2021

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

### LES ORGANISATIONS DE LA DISTRIBUTION.

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
CAPTAGE AU FIL DE L'EAU MOULIN D'AVILLIERS	FLERS AGGLO	05/11/2008

### LES CONTROLES

En 2021, 54 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

### L'INFORMATION

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de l'Orne

FLERS AGGLO 02 33 98 44 44

ARS NORMANDIE - UD61 02.33.80.83.01

Sur internet: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

### Valeurs observées de certains paramètres du contrôle sanitaire

	PESTICIDES ESA METOLACHLORE µg/L	NITRATES (EN NO3) mg/L	Dureté ou TITRE HYDROTIMÉTRIQUE °f
Moyenne		21,92	12,85
Maximum	0,42	29,00	16,20

### APPRECIATION GENERALE

La qualité bactériologique de l'eau est satisfaisante. Sur le plan physico-chimique, des dépassements récurrents de la limite de qualité en pesticides, sans risque pour la santé, ont été relevés. Un programme d'amélioration de la qualité de l'eau doit être mis en oeuvre.

#### Bactériologie

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

#### Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

#### Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Des dépassements de la limite de qualité en esametolachlore (métabolite de l'herbicide S- métolachlore) ont été constatés. Les valeurs relevées, très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/L), n'ont pas justifié de restriction de consommation. Un programme d'amélioration de la qualité de l'eau, comportant la réfection de la station de traitement, et également un volet préventif d'actions sur la ressource en eau, doit être mis en oeuvre.

#### Fluor

La limite de qualité réglementaire est fixée à 1,5 mg/L. Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/L.

#### Plomb

Le potentiel de dissolution du plomb de l'eau distribuée est élevé. En présence de canalisations en plomb (branchements publics ou réseaux intérieurs), la teneur en plomb dans l'eau risque de dépasser la limite maximale de qualité. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche et stable en température avant l'utilisation pour la consommation et de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation progressifs de ces canalisations.

#### Dureté

L'eau distribuée est ni trop douce ni trop dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

## FLERS AGGLO

### QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA ZONE:

FLERS AGGLO VISANCE

## SYNTHESE 2021

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

### L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION.

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution		Collectivité d'appartenance	Protection date
PRISE D'EAU DANS UNE RETENUE	BARRAGE VISANCE	FLERS AGGLO	14/04/2022
FORAGE	FORGE F1	FLERS AGGLO	17/03/2021
FORAGE	FORGE F2	FLERS AGGLO	17/03/2021
FORAGE	RU DU VAL DE BREUIL F1	FLERS AGGLO	
FORAGE	RU DU VAL DE BREUIL F2	FLERS AGGLO	

### LES CONTROLES

En 2021, 69 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

### L'INFORMATION

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de l'Orne

FLERS AGGLO 02 33 98 44 44

ARS NORMANDIE - UD61 02.33.80.83.01

Sur internet: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

### Valeurs observées de certains paramètres du contrôle sanitaire

	PESTICIDES ESA METOLACHLORE µg/L	NITRATES (EN NO3) mg/L	Dureté ou TITRE HYDROTIMÉTRIQUE °f
Moyenne		9,53	11,64
Maximum	0,18	21,00	15,00

### APPRECIATION GENERALE

La qualité bactériologique de l'eau est satisfaisante. Sur le plan physico-chimique, des dépassements de la limite de qualité en pesticides, sans risque pour la santé, ont été relevés courant le 1er semestre 2021. La modification apportée sur l'une des étapes de la filière de traitement permet de fournir depuis juillet 2021 une eau traitée conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les pesticides.

### Bactériologie

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

*La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.*

### Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

*Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).*

### Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides....

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

*Des dépassements récurrents de la limite de qualité en esametolachlore (métabolite de l'herbicide S- métolachlore) ont été constatés au 1er semestre 2021. Les valeurs relevées, très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/L), n'ont pas justifié de restriction de consommation. Une modification réalisée sur l'une des étapes de la filière de traitement permet de fournir depuis juillet 2021 une eau traitée conforme aux normes pour les paramètres appartenant à la famille des pesticides.*

### Fluor

La limite de qualité réglementaire est fixée à 1,5 mg/L. Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/L.

### Plomb

Le potentiel de dissolution du plomb de l'eau distribuée est moyennement élevé. En présence de canalisations en plomb (branchements publics ou réseaux intérieurs), la teneur en plomb dans l'eau risque de dépasser la limite maximale de qualité. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche et stable en température avant l'utilisation pour la consommation et de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation progressifs de ces canalisations.

### Dureté

L'eau distribuée est ni trop douce ni trop dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

## FLERS AGGLO

### QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA ZONE:

LANDIGO

#### SYNTHESE 2021

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

#### L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION.

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution		Collectivité d'appartenance	Protection date
CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	GRANDE ILE	SIAEP DU HOULME	11/07/2017
CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	LAUDIERE	SIAEP DU HOULME	11/07/2017

#### LES CONTROLES

En 2021, 37 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

#### L'INFORMATION

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de l'Orne

FLERS AGGLO 02 33 98 44 44

ARS NORMANDIE - UD61 02.33.80.83.01

Sur internet: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

#### Valeurs observées de certains paramètres du contrôle sanitaire

	PESTICIDES ESA METOLACHLORE µg/L	NITRATES (EN NO3) mg/L	Dureté ou TITRE HYDROTIMÉTRIQUE °f
Moyenne		16,00	15,25
Maximum	0,45	27,00	20,70

#### APPRECIATION GENERALE

La qualité bactériologique de l'eau est satisfaisante. Sur le plan physico-chimique, des dépassements récurrents de la limite de qualité en pesticides, sans risque pour la santé, ont été relevés. Un programme d'amélioration de la qualité de l'eau doit être mis en oeuvre.

#### Bactériologie

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

#### Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

#### Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Des dépassements de la limite de qualité en esametolachlore (métabolite de l'herbicide S- métolachlore) ont été constatés. Les valeurs relevées, très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/L), n'ont pas justifié de restriction de consommation. Un programme d'amélioration de la qualité de l'eau, comportant l'optimisation de la filière de traitement, et également un volet préventif d'actions sur la ressource en eau, doit être mis en oeuvre.

#### Fluor

La limite de qualité réglementaire est fixée à 1,5 mg/L. Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/L.

#### Plomb

Le potentiel de dissolution du plomb de l'eau distribuée est élevé. En présence de canalisations en plomb (branchements publics ou réseaux intérieurs), la teneur en plomb dans l'eau risque de dépasser la limite maximale de qualité. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche et stable en température avant l'utilisation pour la consommation et de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation progressifs de ces canalisations.

#### Dureté

L'eau distribuée est ni trop douce ni trop dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

## FLERS AGGLO

### QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA ZONE:

LANDISACQ 2

#### SYNTHESE 2021

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

#### L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION.

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution		Collectivité d'appartenance	Protection date
SOURCE	GUE CHAPELLE BICHE	DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO	10/03/2010
CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	NOE VERTE	DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO	04/12/2008
FORAGE	NOE VERTE F1	DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO	10/05/2021
FORAGE	NOE VERTE F2	DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO	10/05/2021
SOURCE	PONT HERBOUT	DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO	10/03/2010

#### LES CONTROLES

En 2021, 12 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

#### L'INFORMATION

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de l'Orne

FLERS AGGLO 02 33 98 44 44

ARS NORMANDIE - UD61 02.33.80.83.01

Sur internet: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

#### Valeurs observées de certains paramètres du contrôle sanitaire

	PESTICIDES ESA METOLACHLORE µg/L	NITRATES (EN NO3) mg/L	Dureté ou TITRE HYDROTIMÉTRIQUE °f
Moyenne		34,67	10,93
Maximum	0,05	36,00	11,60

#### APPRECIATION GENERALE

En 2021, l'eau distribuée de la zone de distribution était de bonne qualité.

#### Bactériologie

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

*La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.*

#### Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

*Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).*

#### Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides....

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

*Aucun dépassement de la limite de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.*

#### Fluor

*La limite de qualité réglementaire est fixée à 1,5 mg/L. Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/L.*

#### Plomb

*Le potentiel de dissolution du plomb de l'eau distribuée est élevé. En présence de canalisations en plomb (branchements publics ou réseaux intérieurs), la teneur en plomb dans l'eau risque de dépasser la limite maximale de qualité. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche et stable en température avant l'utilisation pour la consommation et de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation progressifs de ces canalisations.*

#### Dureté

*L'eau distribuée est ni trop douce ni trop dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.*

## FLERS AGGLO

### QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA ZONE:

SAINT PAUL

## SYNTHESE 2021

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

### L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION.

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution		Collectivité d'appartenance	Protection date
SOURCE	FONTENEAUX	FLERS AGGLO	

### LES CONTROLES

En 2021, 22 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

### L'INFORMATION

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de l'Orne

FLERS AGGLO 02 33 98 44 44

ARS NORMANDIE - UD61 02.33.80.83.01

Sur internet: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

### Valeurs observées de certains paramètres du contrôle sanitaire

	PESTICIDES ESA METOLACHLORE µg/L	NITRATES (EN NO3) mg/L	Dureté ou TITRE HYDROTIMÉTRIQUE °f
Moyenne		31,00	11,62
Maximum	0,20	33,00	14,00

### APPRECIATION GENERALE

La qualité bactériologique de l'eau est satisfaisante. Sur le plan physico-chimique, des dépassements récurrents de la limite de qualité en pesticides, sans risque pour la santé, ont été relevés. Un programme d'amélioration de la qualité de l'eau doit être mis en oeuvre.

### Bactériologie

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

### Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

### Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Des dépassements de la limite de qualité en esametolachlore (métabolite de l'herbicide S- métolachlore) ont été constatés. Les valeurs relevées, très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/L), n'ont pas justifié de restriction de consommation. Un programme d'amélioration de la qualité de l'eau, comportant un volet curatif et également un volet préventif d'actions sur la ressource en eau, doit être mis en oeuvre.

### Fluor

La limite de qualité réglementaire est fixée à 1,5 mg/L. Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/L.

### Plomb

Le potentiel de dissolution du plomb de l'eau distribuée est très élevé. En présence de canalisations en plomb (branchements publics ou réseaux intérieurs), la teneur en plomb dans l'eau risque de dépasser la limite maximale de qualité. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche et stable en température avant l'utilisation pour la consommation et de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation progressifs de ces canalisations.

### Dureté

L'eau distribuée est ni trop douce ni trop dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

Édition 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup> en 2021.

### Les composantes du prix de l'eau :

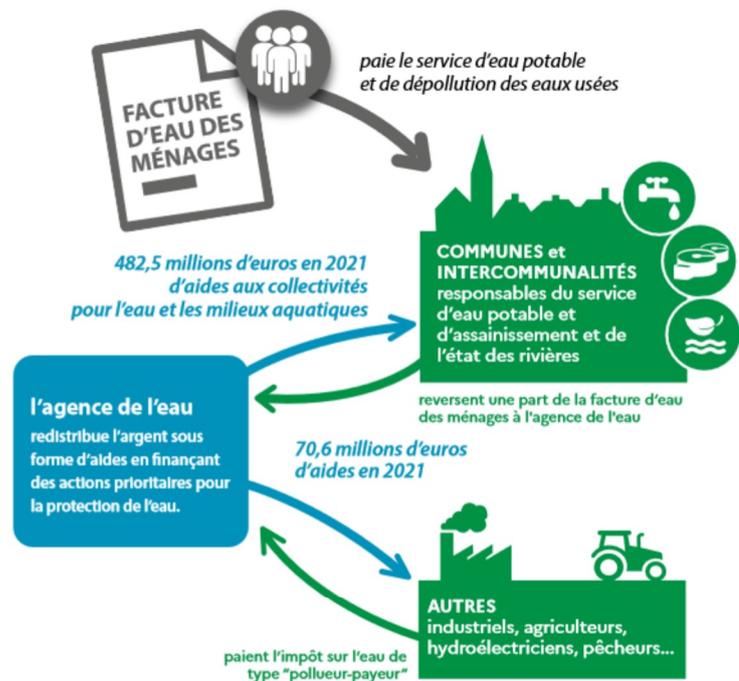
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Source : [www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie  
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

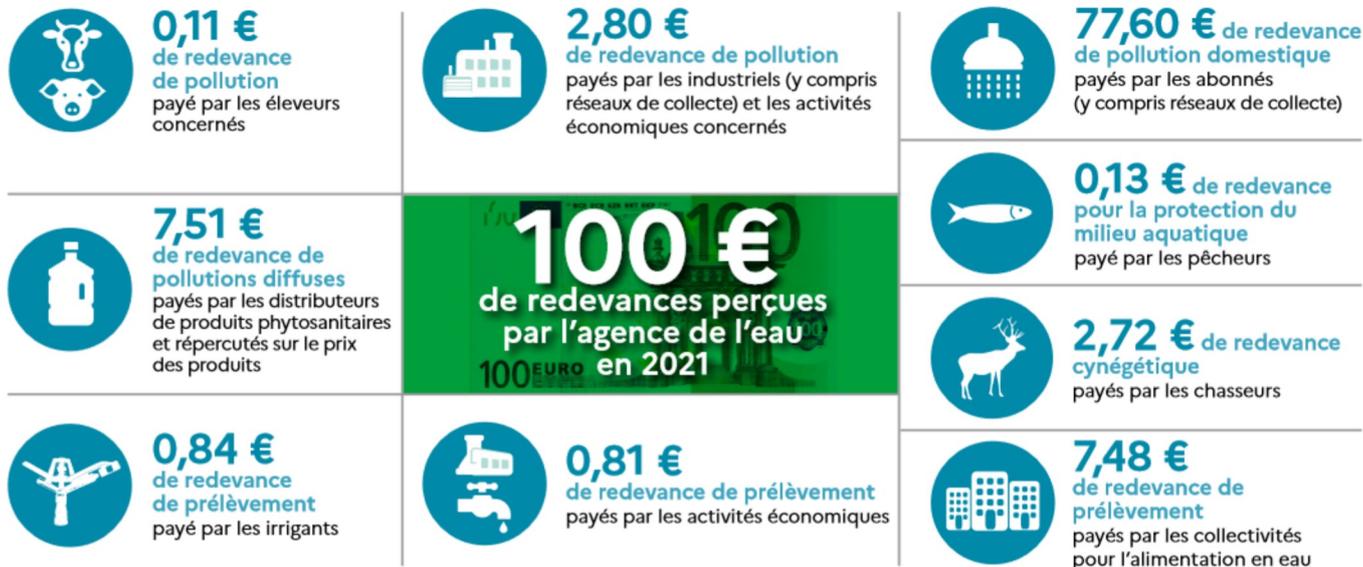
# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)\*



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)\*



## PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

### DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m<sup>2</sup> à aménager.

### LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

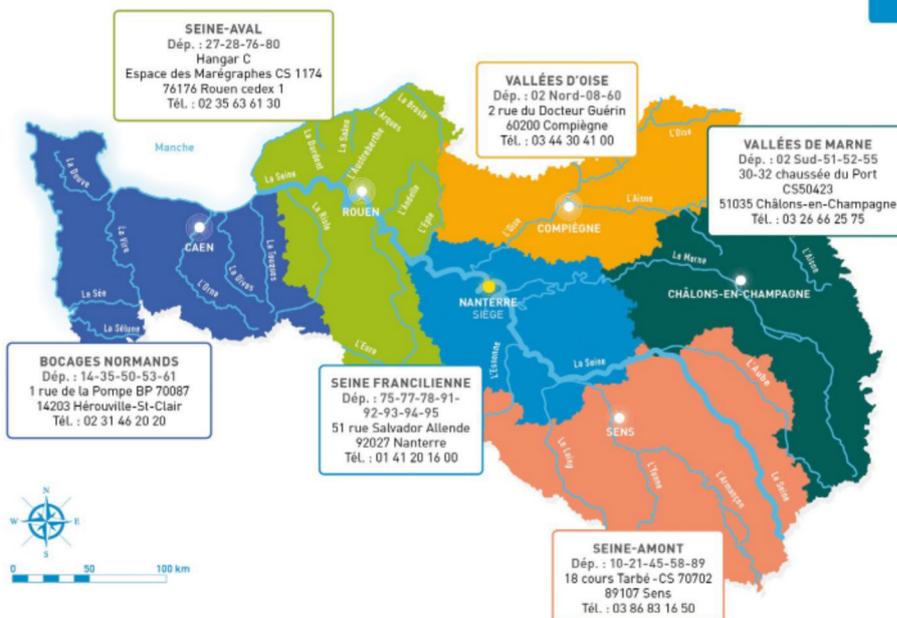
# VOS INTERLOCUTEURS

## SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

## DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

**L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE** met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU  
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR  
[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
eau  
seine  
NORMANDIE

DÉCOUVREZ les podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)



# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

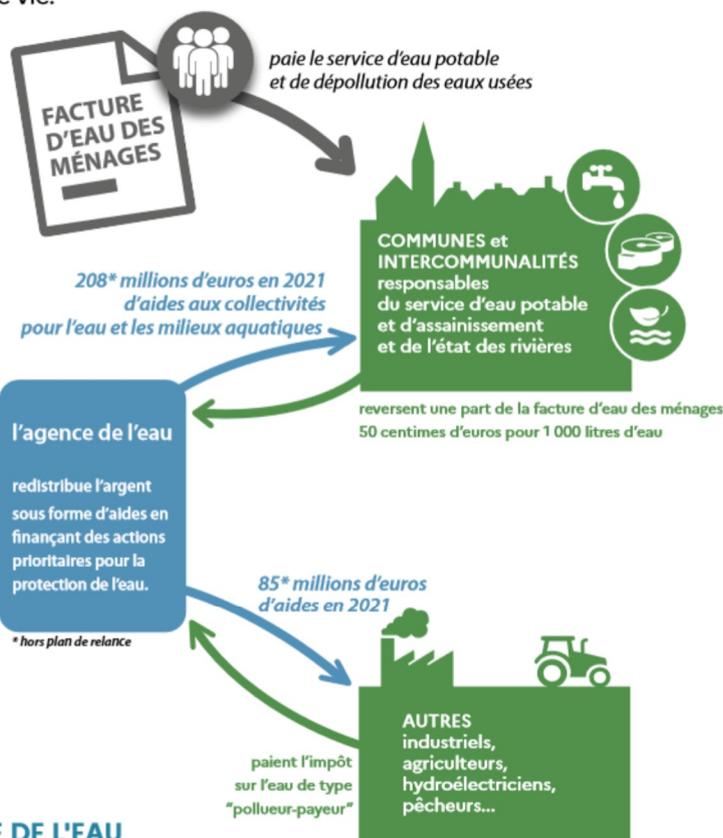
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



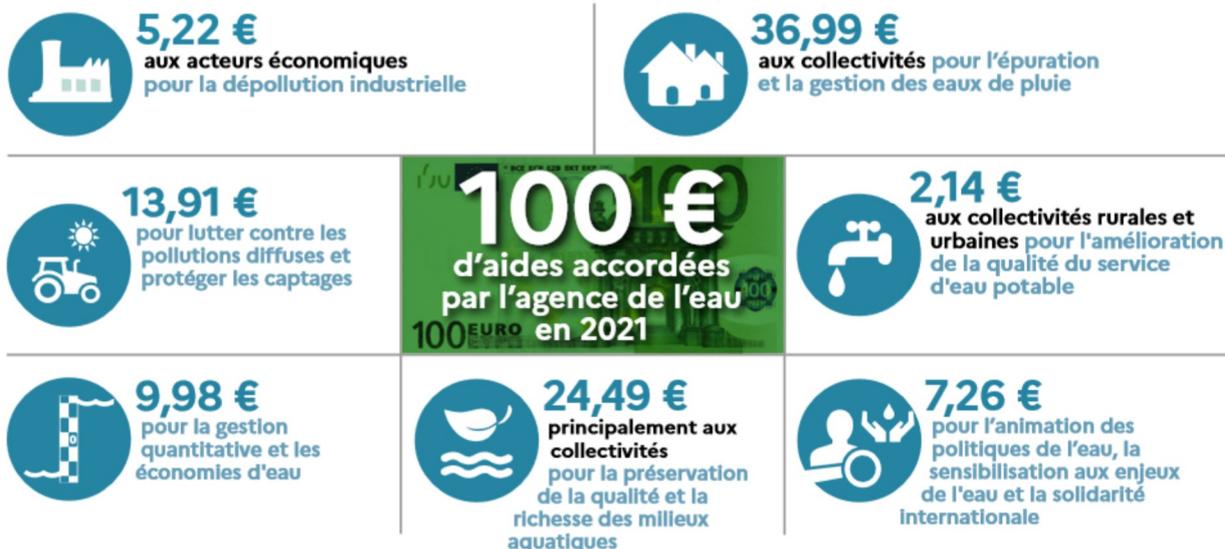
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

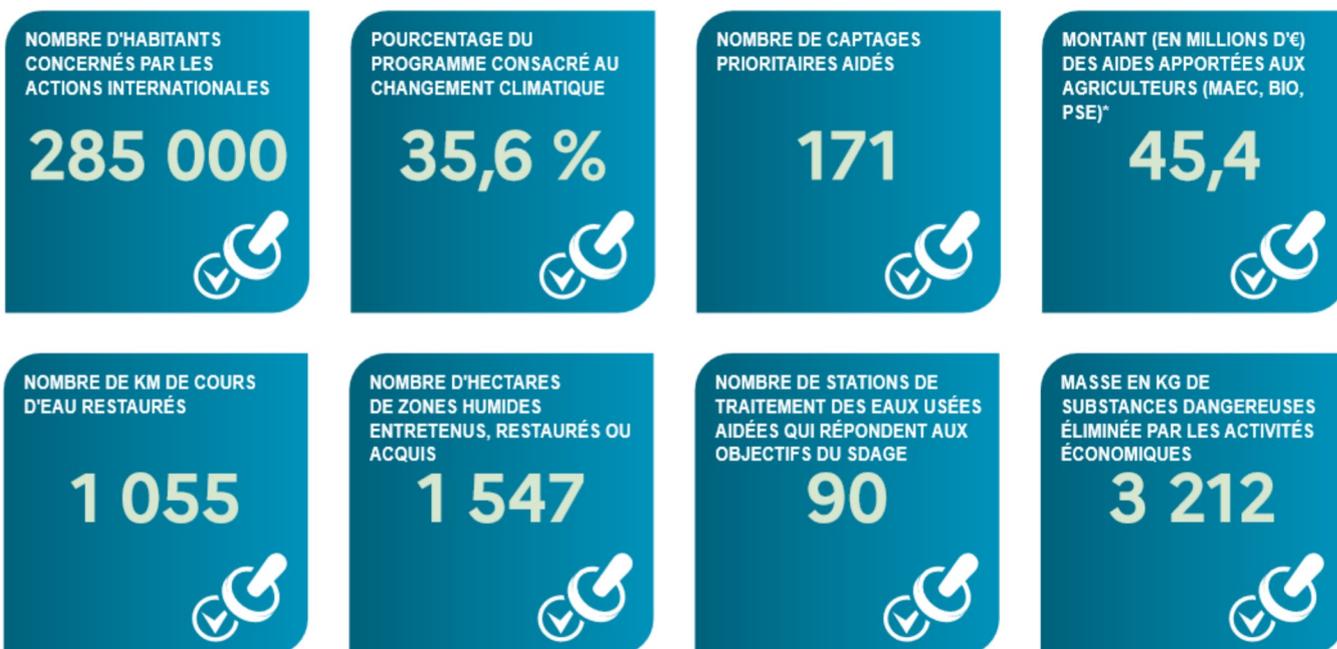


En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

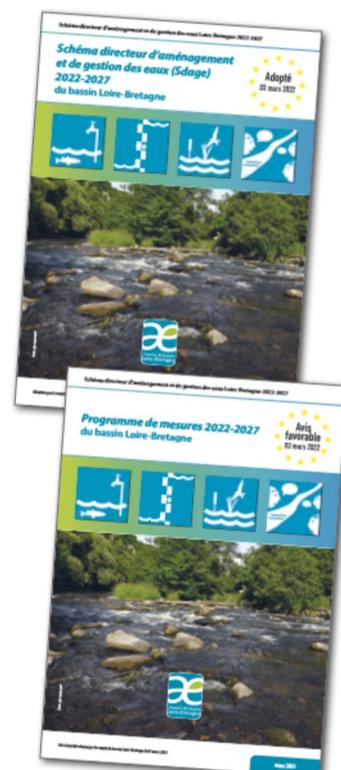
4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

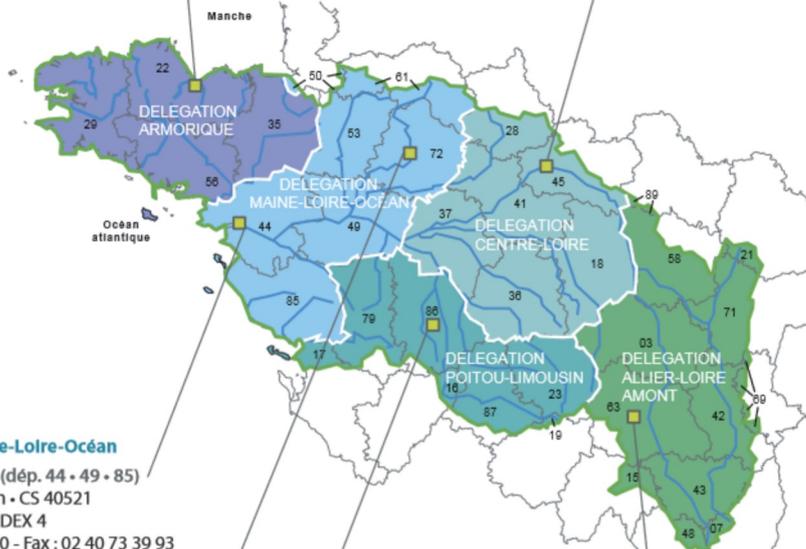
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)

& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)



**DEMANDES ET RECLAMATIONS : BILAN 2021**

Type de demande ou réclamation		Nombre de demandes ou réclamations	Proportion par rapport à la catégorie	Proportion par rapport au total
Catégorie	Objet			
AEP	Demande devis	3	1,5%	0,9%
	Carence	0	0,0%	0,0%
	Branchement en plomb	2	1,0%	0,6%
	Eau chlorée	4	2,0%	1,1%
	Eau sale	18	9,1%	5,1%
	Fuite	34	17,3%	9,7%
	Pression	18	9,1%	5,1%
	Problème compteur	18	9,1%	5,1%
	Repérage conduite	6	3,0%	1,7%
	Utilisation poteau incendie	0	0,0%	0,0%
	Facturation Eau & Ass	16	8,1%	4,5%
	Autres	78	39,6%	22,2%
	<b>Total</b>		<b>197</b>	<b>100,0%</b>
EU	Demande devis	0	0,0%	0,0%
	Conformité branchement	4	2,6%	1,1%
	Egouts bouchés	16	10,3%	4,5%
	Poste de relèvement	0	0,0%	0,0%
	Projet extension réseaux	0	0,0%	0,0%
	Renseignements réseaux	18	11,6%	5,1%
	Tampon regard visite	15	9,7%	4,3%
	Tranchée affaissée	1	0,6%	0,3%
	Vidange fosse	18	11,6%	5,1%
	Eaux pluviales	8	5,2%	2,3%
	SPANC	19	12,3%	5,4%
	Autres	56	36,1%	15,9%
<b>Total</b>		<b>155</b>	<b>100,0%</b>	<b>44,0%</b>
<b>Total</b>		<b>352</b>		<b>26,14%</b>

D&R environnement

**26,14%**

Commune	Nombre total de demandes et réclamations	Proportion de la commune/total	Nombre de réclamations	Proportion de réclamation/ total de D&R
Athis Val de Rouvre	8	2,27%	2	25,00%
Aubusson	1	0,28%	1	100,00%
Banvou	0	0,00%	0	
Bellou en Houlme	5	1,42%	3	60,00%
Berjou	3	0,85%	1	33,33%
Briouze	2	0,57%	1	50,00%
Cahan	1	0,28%	1	100,00%
Caligny	8	2,27%	4	50,00%
Cerisy Belle Etoile	14	3,98%	0	0,00%
Dompierre	0	0,00%	0	
Durcet	0	0,00%	0	
Echalou	1	0,28%	0	0,00%
Flers	112	31,82%	57	50,89%
La Bazoque	5	1,42%	2	40,00%
La Chapelle au Moine	5	1,42%	1	20,00%
La Chapelle Biche	3	0,85%	1	33,33%
La Coulonche	1	0,28%	1	100,00%
La Ferrière aux Etangs	1	0,28%	0	0,00%
La Ferté Macé	14	3,98%	7	50,00%
La Lande Patry	15	4,26%	10	66,67%
La Lande Saint Siméon	1	0,28%	0	0,00%
La Selle la Forge	21	5,97%	10	47,62%
Landigou	10	2,84%	5	50,00%
Landisacq	14	3,98%	10	71,43%
Le Chatellier	0	0,00%	0	
Le Grais	0	0,00%	0	
Le Menil de Briouze	0	0,00%	0	
Les Monts d'Andaine	0	0,00%	0	
Lonlay le Tesson	0	0,00%	0	
Menil Hubert sur Orne	0	0,00%	0	
Messei	4	1,14%	1	25,00%
Montilly	12	3,41%	7	58,33%
Pointel	0	0,00%	0	
Saint André de Messei	2	0,57%	1	50,00%
Saint Clair de Halouze	12	3,41%	8	66,67%
Saint-Georges des Groseillers	34	9,66%	19	55,88%
Saint Paul	26	7,39%	11	42,31%
Saint Philbert sur Orne	0	0,00%	0	
Saint Pierre du Regard	1	0,28%	0	0,00%
Sainte Honorine la Chardonne	1	0,28%	1	100,00%
Sainte Opportune	1	0,28%	1	100,00%
Saires la Verrerie	0	0,00%	0	
Commune hors CAPF	14	3,98%	1	7,14%
<b>Total</b>	<b>352</b>	<b>100,00%</b>	<b>167</b>	<b>47,44%</b>

Sur les 352 fiches ouvertes durant cette période, 98 % ont été clôturées.